

Internationales Katholisches Missionswerk e.V.
Œuvre Pontificale Missionnaire
Secteur « Droits de l'Homme »
Dr. Otmar Oehring (éditeur)
Postfach 10 12 48
D-52012 Aachen
Tel.: 0049-241-7507-00
Fax: 0049-241-7507-61-253
E-mail: droitsdelhomme@missio-aachen.de
© missio 2003

ISSN 1618-6222
Numéro de commande 600 232

9

Menschenrechte
Human Rights
Droits de l'Homme

La situation des
droits de l'Homme
dans la République
socialiste du
Vietnam – la liberté
de religion



Le secteur « Droits de l'Homme » s'est fixé comme objectif de faire mieux connaître la situation des droits de l'Homme dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Océanie. Afin de nous rapprocher de cet objectif, nous nous impliquons au sein des réseaux qui œuvrent dans le domaine des droits de l'Homme, et encourageons les partenaires religieux de **missio** en Afrique, Asie et Océanie à dialoguer avec des décideurs religieux et politiques en République fédérale d'Allemagne. Dans la série « Droits de l'Homme », nous publions des études sur différents pays et sur différents thèmes, ainsi que les conclusions de congrès d'experts.

Intitulée « **La situation des droits de l'Homme dans la République socialiste du Vietnam – liberté de religion** », la présente étude se propose principalement d'examiner l'évolution historique et la situation actuelle de la liberté de religion au Vietnam, l'accent étant mis sur le destin de l'Eglise catholique dans ce pays. Pendant de nombreuses années, le Vietnam a été au centre de l'attention publique, tout d'abord lors de la lutte de ce pays pour s'affranchir de la domination coloniale de la France (1945-1954), puis, de nouveau, lors de la guerre civile, soutenue par les Américains, entre le Nord-Vietnam et le Sud-Vietnam (1961-1975). A l'époque, les événements de la guerre du Vietnam avaient suscité une forte émotion au sein des populations, non seulement aux Etats-Unis, mais aussi en Europe et dans une grande partie de l'Asie, et avaient entraîné un changement de la conscience politique. Après la réunification du pays, en 1976, le destin, souvent tragique, de milliers de boat people a tout d'abord suscité une vague de compassion et d'entraide dans le monde entier. Mais, confrontées au nombre important de Vietnamiens à la recherche d'une nouvelle patrie dans les pays asiatiques voisins, aux Etats-Unis et en Europe, les autorités des pays d'accueil potentiels ont eu recours à des mesures restrictives de plus en plus sévères, afin d'endiguer le flux de réfugiés. Durant ces dernières années, le Vietnam n'a plus guère fait parler de lui. Ce qui est resté inchangé, c'est la volonté du parti communiste d'assumer sur ce pays un pouvoir illimité, tant politique qu'idéologique, une prétention qu'il justifie par tous les efforts engagés dans la lutte pour la réunification. Depuis l'effondrement des gouvernements communistes de l'ex-URSS et des autres Etats d'Europe de l'Est à la fin des années quatre-vingts du siècle dernier, le régime vietnamien se voit toutefois de plus en plus contraint de défendre son pouvoir idéologique contre des rivaux potentiels. Or, cette revendication du pouvoir entre fréquemment en conflit avec les droits fondamentaux de l'individu à la liberté d'opinion, la liberté d'exercer une activité politique, et – autre droit essentiel – la liberté de religion.

Georg Evers, *1936 à Emmerich ; de 1958 à 1961 études de philosophie à Munich, obtention de la licence ; de 1965 à 1969 études de japonais, d'histoire et de culture à Kamakura ; études de théologie à l'Université Sophia de Tokyo, obtention de la licence et d'un mastère en théologie ; de 1969 à 1972 doctorat en théologie auprès de Karl Rahner à Münster, avec une thèse sur la théologie de la mission et des religions ; de 1973 à 1979 expert en formation œcuménique et interreligieuse pour adultes à Bendorf, près de Coblenz ; de 1979 à 2001 expert en questions asiatiques auprès de l'Institut de Missiologie **missio** d'Aix-la-Chapelle. Durant cette époque, nombreux déplacements dans plusieurs pays asiatiques. Participation permanente et collaboration à d'importantes conférences théologiques dans le cadre de la « Fédération des Conférences épiscopales d'Asie » (FABC).

Publications parues/en préparation

- 1 **La situation des Droits de l'Homme en République populaire de Chine – Liberté de religion**
en allemand (2001) – Numéro de commande 600 201
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 211
en français (2002) – Numéro de commande 600 221
- 2 **Droits de l'Homme en République Démocratique du Congo: de 1997 à nos jours. Un défi pour les Eglises**
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 202
en anglais (2001) – Numéro de commande 600 212
en français (2002) – Numéro de commande 600 222
- 3 **La situation des Droits de l'homme en Indonésie – liberté religieuse et violence**
en allemand (2001) – Numéro de commande 600 203
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 213
en français (2002) – Numéro de commande 600 223
- 4 **La situation des Droits de l'Homme au Timor-Oriental – La voie ardue de la fondation de l'État**
en allemand (2001) – Numéro de commande 600 204
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 214
en français (2002) – Numéro de commande 600 224
- 5 **La situation des Droits de l'Homme en Turquie Laïcisme signifie-t-il liberté religieuse ?**
en allemand (2001) – Numéro de commande 600 205
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 215
en français (2002) – Numéro de commande 600 225
- 6 **Des chrétiens persécutés ? Documentation d'une conférence internationale à Berlin 14/15 septembre 2001**
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 206
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 216
en français (2002) – Numéro de commande 600 226
- 7 **Mutilations sexuelles chez les fillettes et les femmes. Evaluation d'une enquête exécutée auprès de collaborateurs d'institutions de l'Eglise Catholique en Afrique**
en allemand (2003) – Numéro de commande 600 207
en anglais (2003) – Numéro de commande 600 217
en français (2003) – Numéro de commande 600 227
- 8 **Mutilations sexuelles chez les fillettes et les femmes Rapport sur l'état de la situation au Soudan**
en allemand/en anglais/en français (2002)
Numéro de commande 600 208
- 9 **La situation des Droits de l'Homme au Vietnam. Liberté religieuse.**
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 230
en anglais (2003) – Numéro de commande 600 231
en français (2003) – Numéro de commande 600 232
- 10 **La situation des Droits de l'Homme au Sri Lanka. Sur l'Engagement de l'Eglise en faveur de la paix et de la dignité humaine**
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 233
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 234
en français (2002) – Numéro de commande 600 235
- 11 **La situation des Droits de l'Homme au Zimbabwe.**
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 236
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 237
en français (2002) – Numéro de commande 600 238
- 12 **La situation des Droits de l'Homme en Corée du Sud.**
en allemand (2003) – Numéro de commande 600 239
en anglais (2003) – Numéro de commande 600 240
en français (2003) – Numéro de commande 600 241
- 13 **La situation des Droits de l'Homme au Soudan.**
en allemand (2003) – Numéro de commande 600 242
en anglais (2003) – Numéro de commande 600 243
en français (2003) – Numéro de commande 600 244
- 14 **La situation des Droits de l'Homme au Nigeria.**
en allemand (2003) – Numéro de commande 600 245
en anglais (2003) – Numéro de commande 600 246
en français (2003) – Numéro de commande 600 247
- 15 **La situation des Droits de l'Homme au Rwanda.**
en allemand (2003) – Numéro de commande 600 248
en anglais (2003) – Numéro de commande 600 249
en français (2003) – Numéro de commande 600 250

Toutes les publications sont aussi disponibles comme fichiers PDF.
<http://www.missio-aachen.de/droitsdelhomme>

Sommaire

- 2 Informations générales sur la République socialiste du Vietnam
- 3 **La situation politique après la réunification**
- 3 Les problèmes posés par le remaniement politique après la réunification du Vietnam
- 4 La crise idéologique du parti communiste vietnamien
- 6 La situation politique et économique actuelle
- 8 Le parti communiste continue à revendiquer son monopole du pouvoir
- 9 **L'Eglise catholique au Vietnam entre la fin de l'époque coloniale et la réunification (1945-1976)**
- 9 Le rôle de l'Eglise catholique dans la lutte pour l'indépendance nationale (1941-1945)
- 10 L'Eglise catholique dans le Vietnam divisé (1954-1975)
- 11 L'Eglise catholique dans le Nord-Vietnam (1954-1975)
- 13 L'Eglise catholique dans le Sud-Vietnam (1954-1975)
- 14 **Les principes de la politique religieuse au Vietnam après 1975**
- 14 Une politique religieuse basée sur la critique marxiste-léniniste de la religion
- 16 L'Eglise catholique et la liberté de religion après 1975
- 18 Le rôle des Eglises protestantes au Vietnam
- 20 La politique religieuse officielle du parti communiste et du gouvernement vietnamien
- 20 Le décret du gouvernement vietnamien sur les activités religieuses (Hanoi, le 19 avril 1999)
- 22 Le contrôle de toutes les activités religieuses – au cœur de la politique religieuse
- 23 Le contrôle de la liberté de religion
- 25 **Les dissensions entre le gouvernement et l'Eglise catholique**
- 25 L'épiscopat catholique revendique la liberté de pratique religieuse
- 25 Les dissensions relatives au « Comité de l'Unité des Catholiques patriotiques »
- 26 La crise liée à la sanctification des martyres vietnamiens
- 27 Les querelles suscitées par la succession de Monseigneur Paul Nguyen Van Binh, archevêque de Hô Chi Minh-Ville
- 28 Les entraves au pèlerinage marial à destination du reliquaire national de La Vang
- 28 Une politique religieuse entre réglementation et libertés occasionnelles
- 30 Les différends quant à la perception de l'actuelle liberté de religion
- 31 Quelques exemples de l'attitude à l'encontre d'individus ou d'institutions
- 32 Les problèmes liés aux conversions chez les Montagnards
- 33 **La liberté de religion et les religions non chrétiennes au Vietnam**
- 33 La situation des religions non chrétiennes au Vietnam
- 38 Liberté de religion et dialogue interreligieux au Vietnam
- 39 **Le nouveau rôle des religions dans la société vietnamienne**
- 39 La reconnaissance de la contribution sociale des religions
- 41 L'Eglise catholique et sa mission sociale
- 42 Les représentants des religions au sein de l'Assemblée nationale
- 43 La liberté de presse et la liberté de religion du point de vue des communistes vietnamiens
- 43 Le contrôle étatique des naissances et les religions
- 44 La défense du gouvernement face aux reproches de violation de la liberté de religion
- 46 Les dirigeants religieux et le gouvernement : un témoignage commun de la liberté de religion au Vietnam ?
- 48 **Réflexion finale**
- 49 Bibliographie
- 50 Notes

Informations générales sur la République socialiste du Vietnam¹

Nom de l'Etat	République socialiste du Vietnam (Cộng-hoà Xã-hội Chủ-nghĩa Việt-Nam)
Superficie	331.114 km ²
Population	79.515.000 (1999) ²
Ethnies	87 % Vietnamiens, 2 % Chinois, plus de 60 minorités ethniques : Khmers, Cham, Hmong, Muong, Nung, Jarai, Ede, Sedang, Bahnar, Thai etc.
Croissance démographique	1,8 % (1990-1999) selon les statistiques gouvernementales officielles ; 2,4 % selon les indications de <i>l'Economic-Social Committee for Asia-Pacific</i> à Bangkok.
Espérance de vie	68 ans (1998)
Langues	vietnamien (80 %), chinois, langues des ethnies, français et anglais
Régime politique	république socialiste depuis 1980 ; division administrative en 7 régions, 50 provinces et 3 régions urbaines
Organe constitutionnel suprême	Assemblée nationale, comportant 498 députés élus pour 5 ans.
Président de la République	Trần Duc Luong (depuis le 25 septembre 1997)
Premier ministre	Phan Van Khai (depuis le 25 septembre 1997)
Religions	55 % bouddhistes, 7 % catholiques ³ , 0.6 % protestants, Cao Dai 1,5 %, Hoa Hao 1,2 %, musulmans 0.5 %, taoïstes et confucianistes, pour lesquels il n'existe pas d'indications statistiques exactes. On peut dire d'une manière générale qu'il est difficile d'obtenir des chiffres fiables sur les appartenances religieuses, et que ces chiffres varient fortement d'une source à l'autre.

La situation des droits de l'Homme dans la République socialiste du Vietnam – la liberté de religion

La situation politique après la réunification

Les problèmes posés par le remaniement politique après la réunification

Après la réunification en 1976, le pays a été rebaptisé en « *République socialiste du Vietnam* », le « *Parti vietnamien des travailleurs* » se nommant dès lors « *Parti communiste du Vietnam* ». Dans la constitution de 1980 du Vietnam réunifié, la « *dictature du prolétariat* » et la « *lutte contre le capitalisme international* » figurent comme étant des objectifs d'Etat. La politique du parti – et donc du gouvernement vietnamien – s'appuie officiellement sur le « *marxisme-léninisme et sur les idées de Hồ Chi Minh*. » Dans l'article 4 de la constitution, le monopole du pouvoir du parti communiste est stipulé expressément : « *Le parti communiste du Vietnam, basé sur le marxisme-léninisme, est la seule force dirigeante de l'Etat et de la société, et est le principal facteur garantissant le succès de la révolution vietnamienne.* »⁴ Le pouvoir du parti communiste, garanti par la constitution, s'appuie sur la politique des « *trois non* » : 1) le rejet de la diversité d'opinion, 2) le refus d'admettre plusieurs partis politiques, et 3) l'exclusion d'une vision occidentale de la démocratie.

Après la réunification en 1976, le pouvoir décisionnaire était presque exclusivement aux mains des cadres communistes du Nord-Vietnam, qui définissaient seuls la politique du « *centralisme démocratique* » du gouvernement révolutionnaire provisoire. Même les forces qui s'étaient battues au sein du « *Front de libération national* » (FLN) de l'ex-Sud-Vietnam pour la réunification du pays n'ont eu droit qu'à peu de reconnaissance pour leur engagement, et se sont vues pratiquement exclues lors de la réorganisation du pays. La politique radicale de collectivisation de l'agriculture et la transposition à l'identique au Sud-Vietnam du modèle d'économie planifiée tel qu'il était pratiqué au Nord, durant les années comprises entre 1979 et 1988, ont été à l'origine de grosses difficultés économiques, de famine et d'une disette chronique.

Amorcée à Noël 1978 par une invasion militaire, l'intervention de l'armée vietnamienne contre le régime de Pol Pot au Cambodge a certes fait chuter le régime de terreur de ce dernier, mais a pesé extrêmement lourd sur l'économie du Vietnam. S'ajoute le fait que, en mars 1979, l'armée de libération populaire

chinoise a envahi le Nord-Vietnam, afin de le « punir » de sa politique d'agression au Cambodge. A la fin des années 70 et au début des années 80, des milliers de Vietnamiens ont quitté leur pays, en raison des mesures de répression politique, de la dégradation catastrophique de la situation économique, et de l'absence de perspectives d'avenir qui y était liée. Cet exode a été déclenché par les mesures mises en place par le gouvernement au printemps 1978, qui interdisaient tout commerce privé dans le Sud-Vietnam, ainsi que par l'entrée en vigueur, à la même époque, d'une réforme monétaire. Ces réglementations, qui touchaient principalement les marchands et commerçants chinois, les privant de la base même de leur existence, ont été les principales causes de l'exode massif de ceux que l'on a nommés les « boat people ». On estime que le nombre des boat people vietnamiens qui ont quitté le pays entre 1975 et 1990 se situe entre 900 000 et un million. La plupart d'entre eux appartenaient à la minorité chinoise qui, au Vietnam, constituait la force la plus puissante dans la vie des affaires et dans le commerce et qui, suite aux mesures restrictives prises par le gouvernement dans le secteur économique, avait perdu ses moyens de subsistance. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) estime que 30 % des boat people ont péri en mer, du fait de tempêtes, de naufrages ou de pirates. Pour le Vietnam, cet exode des boat people et de milliers d'autres émigrés légaux s'est traduit par la perte de spécialistes, qui manquent cruellement au pays dans tous les domaines, ainsi que de commerçants, d'intellectuels et d'artistes, et de bras nécessaires à la reconstruction. Parmi ces émigrés, 500.000 environ étaient des Chinois qui, pour la plupart, vivaient au Vietnam depuis plusieurs générations. Outre les boat people, on recense également quelque 250.000 Vietnamiens envoyés dans les « pays-frères socialistes », notamment en URSS, en RDA ou dans d'autres pays d'Europe de l'Est, comme travailleurs saisonniers : un moyen pour le Vietnam de rembourser une partie de sa dette en devises, ou encore de se procurer des devises.

La crise idéologique du parti communiste

Dès 1996, lors du Congrès du parti, un cadre communiste éminent décrit ainsi la situation déplorable du parti communiste vietnamien : « *Le parti est comme un grand coffre. De l'extérieur, il a l'air vraiment impressionnant. Quand on frappe dessus, il rend un bon son, mais quand on l'ouvre, on constate qu'il est vide à l'intérieur.* » Le parti communiste du Vietnam continue à traverser une crise idéologique grave, provoquée par plusieurs facteurs : il souffre de divisions internes, un grand nombre de ses cadres se sont révélés être corrompus, le parti n'est pas prêt à reconnaître les erreurs commises par le passé, et il y a bien longtemps qu'il ne pos-

sède plus de chef de file charismatique.⁵ L'argument, sans cesse rabâché par le parti communiste pour justifier sa revendication du pouvoir : « C'est bien nous qui avons gagné la guerre ! », fait de moins en moins d'effet auprès de la jeune génération, qui n'a plus aucun souvenir de ce combat héroïque. C'est pourquoi le parti a découvert entre-temps un nouvel argument pour légitimer le maintien du monopole de son pouvoir : il affirme qu'il est le seul à être capable de garantir que le programme de reprise économique – et de ce fait l'avenir du pays – se déroule sans obstacles ni déchirements internes.

Il s'agit là d'un argument peu crédible, au vu des erreurs désastreuses commises, précisément dans le domaine de l'agriculture et du développement général du pays. Le programme du parti et du gouvernement intitulé « *Industrialisation et modernisation* » n'est pas vraiment fait pour inciter la population à y participer. Les tentatives timorées visant à provoquer une réforme à l'intérieur du parti, et donc de l'administration politique, sont constamment enrayées par les vieux cadres, qui craignent de perdre leurs prébendes. Lors du 8^e Congrès du parti, en 1995, le Premier ministre de l'époque, Vo Van Kiet, a, dans une lettre adressée au Politbureau, réclamé que soient reconnues les particularités des lois du marché, et a demandé de ne pas les contrecarrer par des principes idéologiques dictés par le parti. Il a ajouté qu'il fallait introduire au Vietnam le pouvoir du droit, que devaient alors respecter l'Etat et le parti, afin de permettre aux entreprises vietnamiennes ou étrangères d'investir en toute sécurité. Vo Van Kiet a également demandé que les fonctionnaires dirigeants se voient attribuer leurs postes en raison de leurs compétences et non pas de leur appartenance au parti. Il a affirmé que les slogans de « *centralisme démocratique* » et de « *dictature du prolétariat* » étaient surannés. Vo Van Kiet avait beau insister sur le fait qu'il adhérait pleinement au « *socialisme* » comme étant l'idéologie valable, ses propositions laissaient entendre le contraire. Ce que l'on pouvait plutôt voir en elles, c'était un plaidoyer pour un nationalisme vietnamien. Il y a bien longtemps que, sur le contenu, le parti communiste a perdu la bataille de l'hégémonie idéologique dans le pays. La pure doctrine du marxisme-léninisme, enrichie d'éléments nationaux provenant des idées de Hô Chi Minh, n'a plus aucun rayonnement sur la jeune génération. Certes, le parti organise encore ses journées commémoratives, accompagnées de mises en scène impressionnantes, mais elles ressemblent aujourd'hui de plus en plus à de simples exercices obligatoires. Le dernier argument sans cesse avancé par le parti pour continuer à revendiquer le pouvoir consiste à brandir la menace du chaos qui ne manquerait pas de régner dans le pays, tel celui qui a accompagné l'effondrement brutal dans les anciens Etats de l'ex-URSS, si l'équilibre des forces devait se trouver modifié au sein du pouvoir. A terme, cet argument ne constitue toutefois pas une base très solide pour la conservation du pouvoir, compte tenu

des profonds bouleversements sociaux et économiques, et donc – inévitablement – politiques, qui se produisent au Vietnam.⁶ Lors du 9^e Congrès du parti communiste du Vietnam en avril 2001, Nong Duc Manh, jusqu'alors Président de l'Assemblée nationale, a été nommé Secrétaire général du parti communiste, comme successeur de Le Kha Phieu. Cette nomination a généralement été interprétée comme un signe indiquant que le programme de renouveau économique allait se poursuivre, et que les partisans d'une ligne idéologique « dure » n'avaient pas réussi à imposer leurs vues.

La situation politique et économique actuelle

En Asie, la République socialiste du Vietnam fait partie, avec la République populaire de Chine, des derniers bastions de l'ancien camp socialiste. Après la réunification, la politique extérieure du Vietnam s'est longtemps limitée à des échanges avec l'ex-URSS et avec les Etats d'Europe de l'Est regroupés au sein du COMECON. Après l'effondrement du « socialisme réel » en Europe de l'Est, et la disparition de l'URSS en 1989, le Vietnam a connu une longue période d'isolement politique et économique. Les relations avec le puissant voisin, la Chine, s'étaient considérablement refroidies depuis l'invasion du Cambodge par le Vietnam en 1978, et l'expédition punitive effectuée au printemps 1979 par l'armée populaire chinoise dans le nord du Vietnam, en représailles à cette invasion. Depuis le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge en septembre 1989, et jusqu'à aujourd'hui, ces relations sont restées marquées par une méfiance mutuelle. Cela n'a pas empêché la conclusion, en décembre 2001, d'un traité entre les deux pays qui réglait la plupart des problèmes litigieux, à l'exception toutefois de la question de la souveraineté sur les îles Spratley ; ce territoire est, en raison du pétrole qui est supposé s'y trouver, revendiqué non seulement par la Chine et le Vietnam, mais aussi par l'Indonésie et les Philippines. Ce n'est que depuis qu'il a rejoint les Etats de l'ANSEA (Association des Nations du Sud-Est asiatique), en juillet 1995, que le Vietnam a réussi à améliorer ses relations avec ses voisins directs en Asie du Sud-Est. Le chapitre difficile et pesant de la guerre du Vietnam a pu être, lui aussi, définitivement fermé en 1995 par la reprise de relations diplomatiques avec les Etats-Unis, reprise qui avait déjà été précédée, un an auparavant, par la levée de l'embargo commercial par les Etats-Unis.

En amont de ces développements, un net changement de cap était survenu dans la politique économique du pays. Face à une situation catastrophique au niveau de l'économie et de l'approvisionnement de la population, le parti communiste s'était vu contraint, lors du 6^e Congrès du parti, en 1986, à procéder à un changement radical de cap dans la politique économique. Le but de ce virage

était d'accroître notablement la production agricole et industrielle, en abandonnant l'économie planifiée socialiste, et en adoptant de nombreux éléments d'un système économique axé sur l'économie de marché. Les mesures mises en place par le gouvernement incluaient une libération quasi-totale des prix, la dissolution des coopératives agricoles, l'autorisation de l'exploitation privée des sols par les paysans, et la permission de créer des entreprises privées et familiales. En un premier temps, cette nouvelle politique commerciale, qui misait sur l'initiative privée en tant que moteur de l'économie, s'est traduite par une croissance économique et un renforcement du secteur de l'économie privée.⁷ Un premier résultat positif a été le fait que, depuis le début des années 90, le Vietnam a de nouveau produit une telle quantité de riz qu'il s'est positionné parmi les premiers exportateurs de riz au niveau mondial, après les Etats-Unis et la Thaïlande. Un effet annexe des nouvelles structures économiques, qui, jusqu'à ce jour, continuent à déterminer le climat de la société, est le fait que les écarts de revenus au sein de la population se sont considérablement creusés. Ce phénomène provoque au sein de la société des tensions qui se trouvent encore renforcées par le fait que la corruption s'est propagée partout, tel un ulcère, dans l'administration et dans le secteur économique. Certes, la lutte contre la corruption et les pratiques de bakchich se trouve tout en haut de la liste des priorités du gouvernement, mais, tant l'appareil du gouvernement que celui du parti étant eux-mêmes infectés par ce virus, les mesures pratiques qui pourraient faire effectivement avancer les choses sont bien maigres. Des vétérans qui avaient combattu dans les rangs du Vietkong, et ont survécu à la guerre contre les Américains, dont ils sont souvent sortis handicapés à vie, observent avec amertume la manière dont les cadres du parti, leurs fils et leurs filles, se permettent aujourd'hui un train de vie de luxe, aux frais de la société, alors qu'il n'y a pas même pas assez d'argent pour leur payer une pension qui leur permettrait de mener une vie à peu près digne de ce nom.⁸ Dans les pages économiques de la presse internationale, le Vietnam figure au nombre des pays qui sont le plus touchés par la corruption. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que cette image d'un pays totalement corrompu ait un impact extrêmement négatif sur la propension des entreprises étrangères à investir dans ce pays. Viennent s'ajouter les réglementations administratives excessives qui font de la moindre démarche un véritable parcours du combattant.

Le parti communiste continue à revendiquer son monopole du pouvoir

Malgré les vastes changements observés dans la politique économique, le parti communiste vietnamien se cramponne solidement à son vieux monopole, revendiquant l'oligarchie – qualifiée par euphémisme de « centralisme démocratique », et ce dans tous les domaines. Le parti communiste justifie cette revendication par sa suprématie idéologique exclusive, qu'il appuie sur sa victoire remportée en 1975 dans la lutte pour la réunification du pays contre la superpuissance américaine et son allié, le régime du Sud-Vietnam. Plus de 25 ans après cet événement historique, cette revendication semble de moins en moins plausible aux Vietnamiens, dont, il faut le préciser, 60 % n'étaient pas encore nés à l'époque. Bien que continuant à donner le ton dans le Politbureau et dans d'autres organes politiques, les vieux cadres du parti communiste font l'effet de fossiles d'une période révolue depuis longtemps. La rhétorique de la lutte des classes et les slogans qui appelaient à construire une société socialiste ne suscitent pratiquement plus aucun écho. Le style et le niveau de vie de la très grande majorité de la population reflètent les changements économiques ; plus ils progressent, moins ils présentent un caractère « socialiste ».

Les innombrables scandales de corruption dans lesquels sont impliqués des cadres communistes à tous les niveaux contribuent également à saper la crédibilité des dirigeants politiques. La réaction du parti et du gouvernement consiste à renforcer les contrôles, afin de stopper l'effondrement politique et idéologique du pouvoir, et de garantir sa suprématie sur l'appareil politique. Au début du courant de réforme dans le secteur économique en décembre 1986, on a, certes, observé au sein du parti communiste des tentatives visant à apporter des changements également sur le plan idéologique, afin de réformer radicalement non seulement l'économie, mais aussi la politique du pays. Les réformateurs à l'intérieur du parti n'ont toutefois pas tardé à être stoppés dans leur ardeur par les partisans d'une ligne dure, et à être neutralisés sur le plan politique, voire emprisonnés ou expédiés dans des camps de travail. L'effondrement de l'URSS et du « socialisme réel » dans les autres pays de l'Est de l'Europe ont très vite mis une sourdine aux timides amorces d'une libéralisation qui cherchait à gagner également le domaine de la politique. A l'instar de celui de la République populaire de Chine, le gouvernement vietnamien craignait que l'étincelle de la démocratisation embrase son pays, et puisse entraîner la chute de son régime.

L'Eglise catholique au Vietnam entre la fin de l'époque coloniale et la réunification (1945-1976)

Le rôle de l'Eglise catholique dans la lutte pour l'indépendance nationale (1941-1945)

Pendant la Guerre du Pacifique (1941-1945), l'Eglise catholique vietnamienne avait pris une part active à la résistance contre l'occupation japonaise. De même, lorsque, suite à la défaite des Japonais en 1945, les Français ont renouvelé leurs prétentions de domination coloniale sur le Vietnam, de nombreux catholiques vietnamiens se sont engagés dans la lutte pour l'indépendance menée contre l'administration française, sans toutefois perdre, aux yeux de leur compatriotes, leur mauvaise réputation de ne pas être de vrais patriotes. Ils étaient toujours entachés de la tare – héritée du passé colonial – d'être, en tant que fidèles d'une « religion étrangère », des traîtres envers leur patrie et des « vassaux des Français ». Quand Hô Chi Minh, dirigeant de la « Ligue pour l'indépendance » (*Vietminh*) fondée par lui en 1941, a proclamé l'indépendance du Vietnam à Hanoi, le 2 septembre 1945, son gouvernement a tout d'abord bénéficié de l'appui de la grande majorité des catholiques. Au début, pratiquement rien ne troublait d'ailleurs les relations et la coopération avec le gouvernement de Hô Chi Minh. L'enthousiasme manifesté par toute la nation vis-à-vis de l'indépendance était en effet partagé par l'ensemble de la population, catholiques inclus. Le parti communiste vietnamien avait misé à fond sur la carte nationale, en dissimulant habilement son véritable enjeu : conquérir, sans partage, le pouvoir politique et idéologique.

Lorsque, en novembre 1945, les Français, dirigés par le Général Leclerc, entreprirent de rétablir l'ancien pouvoir colonial, les évêques vietnamiens écrivirent une lettre aux chrétiens du monde entier, leur demandant d'assister le peuple vietnamien dans sa lutte pour la conservation de son indépendance. De son côté, Hô Chi Minh recherchait également une coopération avec les catholiques vietnamiens, qui, grâce à leur bon niveau d'éducation, pouvaient jouer un rôle important dans la construction du nouvel Etat.⁹ En 1950, le « Comité de l'Unité des Catholiques » a été fondé dans le nord du Vietnam. Il se composait de prêtres et de laïcs qui collaboraient au mouvement de libération dirigé par Hô Chi Minh contre les Français. A cette époque, la majorité des catholiques étaient du côté des forces qui luttaient pour que le Vietnam s'affranchisse de la domination de la France.

Au début des années 50, le climat politique intérieur du Vietnam s'est considérablement dégradé, quand il est devenu évident que l'intention du gouver-

nement Vietminh était d'établir le communisme dans le pays, comme idéologie nationale et unique force au pouvoir.¹⁰ La manière dont les communistes ont éliminé les autres forces patriotiques, afin de s'approprier le pouvoir a eu pour conséquence que de nombreux catholiques commencèrent à considérer la domination coloniale comme étant le moindre de deux maux, et se retirèrent du mouvement de résistance. En novembre 1951, la conférence épiscopale vietnamienne publiait une prise de position. Elle y reprenait clairement les directives papales, dans lesquelles l'appartenance au parti communiste et toute coopération avec celui-ci étaient interdites aux catholiques. Le gouvernement communiste ne tarda pas à réagir par des représailles à l'encontre de l'Eglise catholique, en la dépossédant d'écoles, hôpitaux et autres institutions religieuses, en taxant d'autres institutions d'impôts élevés, et en autorisant les exactions contre des personnes ou des institutions de l'Eglise.

L'Eglise catholique dans le Vietnam divisé (1954-1975)

La lutte du gouvernement Vietminh contre la domination coloniale française, dont l'enjeu était de s'approprier le pouvoir dans le pays, s'est poursuivie avec une intensité croissante entre 1949 et 1954. Avec la chute, le 7 mai 1954, du camp retranché de Dien Bien Phu, au terme d'une bataille acharnée, ce conflit armé s'est soldé par une défaite spectaculaire de la France et la victoire des Vietminh, victoire qui a eu un très vif retentissement dans le « tiers-monde ». Le 21 juillet 1954 fut signé à Genève un armistice, qui partageait le Vietnam en deux parties : le Nord-Vietnam et le Sud-Vietnam, la frontière entre les deux suivant le 17^e parallèle. En vertu de cet accord, la population était libre de décider, dans un délai de 300 jours et donc au plus tard le 30 juillet 1955, si elle souhaitait demeurer dans la partie nord ou dans la partie sud du pays. En 1954, on recensait au Vietnam 23 millions d'habitants, qui se répartissaient à parts presque égales entre les deux moitiés du pays. Cette liberté, accordée par la conférence de Genève, a déclenché une migration massive, dirigée essentiellement du nord vers le sud. 860 000 Vietnamiens originaires du nord, dont 650 000 catholiques – ce qui représentait alors 40 % des catholiques et plus de 70 % du clergé – décidèrent d'émigrer vers le sud, afin d'échapper à la domination communiste. Les efforts entrepris par le gouvernement de Hô Chi Minh pour convaincre les catholiques du nord qu'ils pourraient jouir d'une entière liberté de religion n'avaient pas suffi à enrayer l'exode de la grande majorité des catholiques vers le sud du pays. Voyant qu'il ne réussissait pas à gagner la confiance des catholiques, le gouvernement communiste du nord entreprit alors de s'attaquer durement aux organisateurs de ce mouvement de migration : ils furent poursuivis, emprisonnés, voire exécutés dans de nombreux cas.¹¹

L'Eglise catholique dans le Nord-Vietnam (1954-1975)

Les 650 000 catholiques du Nord-Vietnam qui, en 1954, avaient choisi de vivre dans le Sud-Vietnam, représentaient deux tiers de la population catholique du nord. Sur les 1.127 prêtres qui exerçaient leur pastorat dans le nord, seuls 300 étaient restés – un grand nombre d'entre eux étant trop âgés ou trop faibles pour partir. Du fait de cette énorme hémorragie de croyants et de prêtres, la survie, au Nord-Vietnam, de l'Eglise catholique qui, d'un million de fidèles, était tombée à 300 000, semblait compromise. S'ajoute le fait que la formation de nouveaux prêtres était systématiquement entravée par le gouvernement communiste, par le biais d'une multitude de décrets et de réglementations. C'est ainsi que l'admission de nouveaux candidats, ainsi que l'ordination des séminaristes au terme de leurs études devaient être soumises à l'autorisation du gouvernement et du parti communiste. De nombreux futurs séminaristes étaient systématiquement expédiés à l'armée pour une longue période de service militaire, ou empêchés par toutes sortes de chicanes d'entreprendre ou de poursuivre leurs études. Le gouvernement communiste voyait dans les catholiques des adversaires idéologiques, un grand nombre d'entre eux ayant manifesté sans équivoque leur opposition au régime au pouvoir au Nord-Vietnam en fuyant ce pays.

En juin 1995, le gouvernement du Nord-Vietnam a voté un décret sur la religion qui, bien que garantissant la liberté de religion, en assortissait l'exercice d'une multitude de conditions et de règles restrictives. Le décret stipule que : « La liberté de religion est accordée à chaque citoyen. Personne n'est autorisé à violer cette liberté. Chaque citoyen a le droit de professer et de propager toute religion de son choix, à condition que celle-ci ne porte atteinte ni à l'indépendance et à la liberté nationale, ni à l'ordre social, ni aux lois du gouvernement de la République démocratique du Vietnam. »¹² Dans une autre clause (article 14), le texte précise, à côté du droit de libre exercice de la religion, les obligations des serviteurs du culte lors de l'exercice de leur office religieux : « Quand les serviteurs du culte religieux prêchent, ils ont le devoir d'inculquer en même temps aux croyants l'amour de la patrie, le sens du devoir civique, et le respect des autorités démocratiques et des lois de la république populaire. » Des dispositions particulières ont été par ailleurs intégrées dans la loi sur la réforme agraire au sujet de la subsistance des prêtres et de l'entretien des lieux de culte. Lors de la confiscation, prévue dans cette loi, de terres et de propriétés, une partie des champs était laissée aux églises, pagodes et autres lieux de culte, afin de leur permettre de subvenir à leurs besoins (article 10 de la loi sur la religion).

Malgré la liberté de religion promise dans la constitution, le quotidien religieux dans le Nord-Vietnam était marqué par une multitude de réglementations restrictives. La liberté de mouvement des prêtres était fortement restreinte, ce

qui rendait impossible la visite de malades et de mourants en dehors du rayon d'action immédiat de la paroisse. Il était interdit aux prêtres de pénétrer dans les hôpitaux, l'exercice d'actes rituels religieux devant se dérouler uniquement à l'intérieur des églises.

Les prêtres se virent également interdire la prédication de l'évangile à des non-croyants, car cette « influence sur la pensée d'autrui » était jugée susceptible de troubler la paix, l'unité et la sécurité intérieure.

Un rapport daté de 1965, dix ans donc après la promulgation de la liberté de religion, donne une image sombre de la situation de l'Eglise dans le Nord-Vietnam. On peut y lire que le gouvernement avait confisqué les biens de l'Eglise, interdit la presse religieuse et laïcisé toutes les écoles religieuses. Le rapport précisait que les cours de religion pour les jeunes n'étaient autorisés qu'à l'intérieur des églises, et que les perturbations fréquentes des services religieux perpétrées par des bandes de jeunes étaient tolérées par les forces de sécurité, et n'entraînaient aucune punition.¹³ Pendant des années, plusieurs des douze évêchés du Nord-Vietnam sont restés sans évêque, le pourvoi des postes vacants étant retardé indéfiniment, voire interdit par les autorités en charge de la religion. Le nonce apostolique John Dooley avait dû quitter le pays pour des raisons de santé. Le 17 août 1959, Terenz O'Driscoll, son représentant, fut expulsé du Nord-Vietnam. La tentative du parti et du gouvernement du Nord-Vietnam de fonder en 1955 une « *Union nationale des catholiques patriotiques et pacifiques* » – s'inspirant en cela de l'action du gouvernement communiste de la République populaire de Chine – s'est avérée peu fructueuse. Les évêques du Nord-Vietnam réagirent à cette tentative de diviser l'unité intérieure de l'Eglise en interdisant aux prêtres et aux croyants d'adhérer au « *Comité de liaison des catholiques*. » Il était trop évident que l'intention du gouvernement était de provoquer une division au sein de l'Eglise catholique, et surtout d'affaiblir les contacts des catholiques du Nord-Vietnam avec le Saint-Siège à Rome. L'opposition sans équivoque des évêques à ce mouvement a contribué pour une grande part à ce que les quelques prêtres et laïcs catholiques qui s'étaient engagés dans cette voie se retrouvent pratiquement isolés. La faible minorité des prêtres et croyants qui, malgré cette interdiction, étaient restés membres du « *Comité de liaison* » fut alors considérée par les dirigeants communistes comme étant la « *représentation officielle des catholiques vietnamiens* » vis-à-vis de l'Etat.

Pendant les années soixante et soixante-dix, les contacts entre l'Eglise catholique du Nord-Vietnam et le monde extérieur ont été fortement restreints, et étaient pratiquement inexistantes. Aucun évêque vietnamien ne fut autorisé à participer aux consultations du concile Vatican II (1962-1965). Pendant longtemps, il a été également impossible de publier dans ce pays les décrets du concile ou

de mettre en pratique ses décisions. La guerre du Vietnam dominait les grands titres de l'actualité internationale, les reportages reflétant toutefois essentiellement l'angle de vision du Sud-Vietnam, et n'évoquant pratiquement jamais la vie de l'Eglise ou des chrétiens catholiques dans la partie nord du pays. Les contacts de l'Eglise avec l'étranger furent maintenus uniquement par l'organisation Caritas Internationalis, dont le président, Georg Hüssler, a pu visiter le pays à plusieurs reprises. Durant cette période, l'organisation caritative Misereor a entre-tenu, elle aussi, des contacts avec le Vietnam et réussi à apporter une aide humanitaire. En 1974, peu avant la réunification, Trinh van Can, alors évêque de Hanoi, a été autorisé à participer au synode épiscopal à Rome.¹⁴ En revanche, le gouvernement interdit à la conférence épiscopale nord-vietnamienne de devenir membre de la « Fédération des Conférences épiscopales d'Asie » (FABC), qui avait été fondée en 1971.

L'Eglise catholique dans le Sud-Vietnam (1954-1975)

La division du pays décidée en 1954 par la Conférence de Genève a représenté une véritable coupure, non seulement dans l'histoire du pays, mais aussi dans celle de l'Eglise catholique. Suite à l'émigration de 650 000 catholiques partis du nord pour fuir la domination communiste, l'Eglise catholique a connu une progression subite dans la partie sud du pays, passant à environ 1,4 million de croyants, pour une population qui était alors de 11 millions d'habitants. Grâce à l'élection du catholique Ngo Dinh Diem au poste de premier ministre (1955-1963), les catholiques étaient devenus également la première force politique dans le pays.¹⁵ Alors que, avant la vague d'immigration, les catholiques ne représentaient que 7 % environ de la population du Sud-Vietnam, on vit dès lors leur proportion augmenter considérablement à des fonctions de haut niveau, politiques et militaires. En 1960, les catholiques représentaient 66 % des sénateurs, 30 % des députés parlementaires et 21 % des officiers supérieurs. De plus, la totalité des postes clés au sein du cabinet étaient détenus par des catholiques. Avec l'appui de son frère, le cardinal Ngo Dinh Thuc, de Hue, Ngo Dinh Diem entreprit de suivre une politique résolument anticommuniste. Cette politique du premier ministre catholique, qui n'était pas très regardant sur les moyens utilisés pour se maintenir au pouvoir, a nui très longtemps à la réputation de l'Eglise catholique au Vietnam, mais aussi et surtout à ses relations avec les bouddhistes. L'intégrité personnelle du premier ministre Diem était d'ailleurs totalement en contradiction avec sa soif extrême de pouvoir et le manque total de scrupules dont il faisait preuve pour conserver ce pouvoir. Les liens étroits qu'il entretenait avec sa famille, dont les membres occupaient des fonctions importantes au

sein de l'appareil gouvernemental et exploitaient leur position au pouvoir par des pratiques de corruption, ont finalement sapé la crédibilité de l'ensemble du gouvernement. La chute brutale du régime de Ngo Dinh Diem en novembre 1963 a été saluée par la majorité de la population vietnamienne.

Durant la période comprise entre 1954 et 1969, les catholiques ont réussi à développer considérablement les écoles religieuses. Alors qu'en 1953, il n'existait que 3 écoles d'enseignement moyen et secondaire, on en recensait en 1969 déjà 226, qui accueillait 82.827 élèves catholiques, et 70.101 non catholiques. Parallèlement, le système d'écoles primaires catholiques a été également fortement élargi, et comptait 1.030 écoles en 1969. Des universités catholiques ont été ouvertes à Saïgon, Da Lat et Hue. L'engagement social des catholiques dans le domaine de la santé et des institutions caritatives jouissait d'une très forte estime dans le pays. Les évêques du Sud-Vietnam ont participé activement au concile Vatican II (1962-1965). Les décisions du concile relatives à la réforme de la liturgie, à la formation des prêtres et à l'attitude vis-à-vis des autres religions ont été mises en œuvre relativement rapidement au Sud-Vietnam, tout comme la constitution pastorale et de nombreuses autres impulsions de renouveau initiées par le Concile. Lors de la création de la « Fédération des Conférences épiscopales d'Asie » (FABC) en 1970, la conférence épiscopale du Sud-Vietnam faisait partie des membres fondateurs.

Les principes de la politique religieuse au Vietnam après 1975

Une politique religieuse basée sur la critique marxiste-léniniste de la religion

Comme c'est le cas dans d'autres Etats communistes du présent et du passé, la politique religieuse du parti communiste et du gouvernement vietnamiens s'appuie sur la critique marxiste-léniniste de la religion, qui dénonce celle-ci comme étant l'« opium du peuple », né dans la société à la faveur des conditions particulières d'oppression et d'exploitation du prolétariat. Selon cette doctrine, les religions peuvent, certes, exercer provisoirement un rôle lénifiant, en propageant le réconfort illusoire d'un paradis à venir. Considérées toutefois du point de vue de l'« athéisme scientifique », elles sont appelées à mourir et à disparaître d'elles-mêmes dès que la société socialiste aura été mise en place. Pour la

période de transition, en revanche, il est nécessaire et pertinent d'intégrer les religions, autant que faire se peut, dans la construction de cette société, par le biais d'une politique religieuse adéquate. Les religions contribueraient ainsi, ironiquement, à créer les conditions propres à entraîner leur propre déclin.

Au Vietnam, l'attitude négative vis-à-vis des religions se trouve encore aggravée par le fait que les communistes vietnamiens considèrent toujours les religions comme étant les alliés de leurs ennemis – et donc les amis des « forces réactionnaires du capitalisme » qui, unissant leurs forces avec d'autres ennemis, s'emploient à faire chuter le régime socialiste en place. Pendant des années, les communistes vietnamiens ont poursuivi une politique antireligieuse extrêmement répressive. Les textes antireligieux qui en témoignent ne se retrouvent pas seulement dans les déclarations officielles du parti et du gouvernement : la vision négative des religions, comme étant des forces favorisant la simulation, la tromperie et l'hypocrisie se retrouve également dans l'art, notamment dans la littérature, dans laquelle les prêtres et les croyants catholiques sont fréquemment représentés comme des individus qui se contentent de feindre leurs croyances et positions religieuses, mais qui, en réalité, n'en sont aucunement convaincus eux-mêmes.

L'attitude négative du parti communiste et du gouvernement vietnamiens a été exprimée dans les nombreux textes théoriques rédigés, à propos des questions de politique religieuse, durant les années qui ont suivi la réunification, en 1976, et même auparavant.¹⁵ On y distingue trois approches, et trois langages tenus par rapport à la religion : l'un est le « langage de la tolérance », ou de la « main tendue », utilisé lors des rencontres entre les représentants du parti et de l'Etat et ceux des religions. Ce langage invoque l'idéal du « front uni », au sein duquel se rassemblent toutes les forces « patriotiques », afin de construire ensemble un nouveau Vietnam libéré. C'est également l'idéologie qui se cache derrière les efforts entrepris pour élaborer le « Comité de l'Unité des Catholiques patriotiques ». Selon cette conception, les marxistes et les catholiques devaient travailler ensemble dans la vie quotidienne. Les discussions et dialogues de fond entre ces deux groupes sont en revanche rejetés, comme n'étant pas propices à la communauté.

On trouve un langage différent dans les textes de loi officiels relatifs à la pratique de la religion. On peut lire par exemple dans le décret 296 du 11 novembre 1977, au sujet des objectifs de la politique religieuse de l'époque, qu'ils doivent viser à « garantir la liberté de croyance, tout en empêchant les forces antirévolutionnaires de détourner la religion de son véritable usage en l'utilisant pour dresser des obstacles à la construction du socialisme. » Concernant la liberté de religion, ce décret de 1977 précise : « Toutes les religions sont soumises, dans toutes leurs actions, à la constitution, aux lois et à la politique religieuse. »

L'article 68 de la constitution de 1980 de la République socialiste du Vietnam stipule : « Le citoyen a droit à la liberté de croyance, de religion, d'embrasser ou de ne pas embrasser une confession quelconque. Nul n'a le droit d'utiliser la religion pour enfreindre la loi ou agir contrairement à la politique du gouvernement. » À l'article 38 de cette même constitution, il est dit, au sujet de la force dirigeante au sein de l'Etat : « Le marxisme-léninisme détermine le développement de la société. » Au Vietnam, six communautés religieuses sont reconnues officiellement par le gouvernement : le bouddhisme, le catholicisme, le Cao Dai, le Hoa Hao, l'islam et le protestantisme. Plusieurs groupements, tels que l'« Eglise bouddhiste unifiée »¹⁷ (Unified Buddhist Church), ainsi que certaines parties du Cao Dai, de la secte Hoa Hao et des protestants, ne travaillent pas au sein des organisations reconnues par le gouvernement.

L'Eglise catholique et la liberté de religion après 1975

Après la réunification du Vietnam en 1976, les relations entre l'Eglise catholique et le parti communiste s'étaient fortement dégradées, en raison de l'attitude anti-communiste adoptée précédemment par les catholiques du Sud-Vietnam. De nombreux procès furent intentés contre des prêtres et des laïcs catholiques, l'un des chefs d'accusation fréquemment avancés étant que, eux-mêmes – ou sinon eux, au moins de nombreux catholiques – avaient apporté la preuve de leur opposition fondamentale au communisme-socialisme en émigrant du nord vers le sud. Après 1975, un grand nombre d'anciens réfugiés furent retenus prisonniers pendant des années dans des camps de « rééducation », où régnaient des conditions très dures. Ils y sont morts de faim ou de maladies, ou en ont gardé des séquelles à vie. L'Eglise fut dépossédée de ses écoles, foyers d'étudiants, orphelinats ou hôpitaux, qui furent alors étatisés. Le nonce apostolique et archevêque Monseigneur Henri Lemaître, ainsi que les missionnaires étrangers furent expulsés hors du pays. Outre les nombreux prêtres, religieux et laïcs catholiques, ce sont au total plus de 200 000 anciens membres de l'armée militaire sud-vietnamienne, de la police et de l'appareil gouvernemental, ainsi que de nombreux intellectuels, médecins et artistes, qui ont restés emprisonnés pendant des années dans ces camps de rééducation.

La vie religieuse a connu une évolution très différente dans le nord et dans le sud du Vietnam. Jusqu'en 1975, l'église du Sud-Vietnam avait mis en œuvre très activement les grands changements décidés lors du concile Vatican II, et avait joué un rôle déterminant au sein de la *Fédération des Conférences épiscopales d'Asie* (FABC). Après la réunification, l'Eglise vietnamienne qui, depuis 1980, s'était unifiée, constituant la conférence épiscopale nationale vietnamienne, a

vu ses contacts extérieurs considérablement restreints. Cela a un impact particulièrement négatif sur la coopération entre les Eglises asiatiques. Toutefois, les contacts des évêques avec le Saint-Siège, favorisés par la pratique de leurs visites quinquennales « ad limina » à Rome, étaient par principe tolérés par le gouvernement vietnamien.¹⁸ Après 1980, les évêques vietnamiens ont pu participer régulièrement aux visites « ad limina » à Rome, ainsi qu'aux réunions du synode épiscopal. Ce ne fut pas le cas, en revanche, pour la participation à la *Fédération des Conférences épiscopales d'Asie* (FABC), qui fut interdite aux évêques vietnamiens pour plusieurs années.¹⁹

En dépit d'une multitude d'expériences négatives durant la phase initiale, les évêques vietnamiens s'efforcèrent de clamer que l'Eglise catholique était tout à fait disposée à participer de manière positive, et au sein de la société socialiste, à une reconstruction de la nation vietnamienne réunifiée, et à s'investir dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture et de la communication sociale. En juillet 1976, les évêques vietnamiens se sont adressés aux croyants, dans une lettre remarquable par sa franchise, afin de leur donner des lignes directrices sur la manière de vivre sous un pouvoir communiste. Les évêques exhortaient leurs fidèles à mettre tout ce qui, dans leur vie quotidienne, n'était pas contraire à la foi et à la conscience au service de la patrie et de la construction d'une nouvelle société vietnamienne commune. L'archevêque de Saigon, Paul Ngyuen Van Binh, qui présidait alors la conférence épiscopale, a fait tout ce qui était en son pouvoir pour parvenir à un *modus vivendi* avec le régime communiste. Pour beaucoup de ses détracteurs, il est allé trop loin dans cette démarche, sans toutefois qu'on puisse lui reprocher d'avoir violé des principes fondamentaux de la foi ou de la morale.

Du 24 avril au 1^{er} mai 1980, les évêques vietnamiens ont pu, pour la première fois depuis 1952, se réunir pour une assemblée générale à Hanoi.²⁰ Dans une autre lettre pastorale commune, les évêques se sont fortement investis pour parvenir à un compromis avec le gouvernement communiste.²¹ Dans cette lettre pastorale, les évêques vietnamiens soulignaient que l'Eglise catholique voulait, premièrement, œuvrer avec tous les Vietnamiens à la construction de l'Etat et de sa défense, et, deuxièmement, élaborer une Eglise qui, par sa vie et par sa manière de professer sa foi, s'oriente sur les traditions du pays. Dans un document interne, daté de 1982, du parti communiste du Vietnam, les objectifs de la politique religieuse vis-à-vis de l'Eglise catholique sont décrits sans équivoque²² : il s'agit de transformer l'Eglise catholique, qui, d'un « *instrument de l'impérialisme et de l'anti-communisme* », doit devenir une « *religion au service de l'Etat* », qui soit « *patriotique* » et « *proche du socialisme* ». Pour le parti et le gouvernement, l'objectif, concernant l'Eglise catholique, doit être « *d'élaborer une*

Eglise indépendante, libre de toute subordination vis-à-vis de l'étranger ». Le parti doit essayer d'exploiter les conflits qui existent au sein de l'Eglise entre les progressistes, les indécis et les adversaires du parti communiste, en appliquant le principe qu'il faut « diviser pour mieux régner ». Le but doit être de placer des « personnalités progressistes » à des fonctions au sein du clergé et de l'épiscopat. La ligne de conduite recommandée à ce propos est d'adopter, dans les rapports avec les Eglises, une attitude polie, voire cordiale, en évitant toute rigueur inutile.

Le rôle des Eglises protestantes

Les premiers missionnaires protestants sont arrivés en 1911 au Vietnam. La plupart d'entre eux venaient des Etats-Unis, et appartenaient à la « *Christian and Missionary Alliance* » (CMA), de tradition puritaine. Ils travaillaient principalement au sein de la population montagnarde des hauts plateaux du centre du pays. Quand, en 1954, le pays fut divisé en Nord-Vietnam et Sud-Vietnam, la majorité des croyants protestants émigra vers le Sud, ce qui provoqua également la scission de l'« Eglise évangélique du Vietnam ». Au Nord, seuls 11 pasteurs et prédicateurs restèrent avec quelques milliers de fidèles. En 1958, l'Eglise évangélique du Nord-Vietnam fut reconnue officiellement par les autorités communistes de cette partie du pays. Pendant les deux dernières décennies de la guerre civile (1954-1975), l'Eglise évangélique du Sud-Vietnam avait pu se développer librement. Elle avait plusieurs écoles bibliques dans différentes provinces, et avait fondé en 1968 une école biblique-théologique à Nha Trang. Après la réunification, toutefois, les églises et communautés protestantes subirent un sort plus sévère que les catholiques.²³ La persécution des protestants s'explique par le fait que le gouvernement communiste accusait l'Eglise évangélique du Sud-Vietnam d'avoir entretenu des rapports particulièrement étroits avec les Etats-Unis, et de manquer donc de fiabilité, en termes de patriotisme. C'est pourquoi cette Eglise ne fut jamais reconnue officiellement par le gouvernement. À l'époque de la réunification, on recensait au Vietnam quelque 150 000 protestants, dont deux tiers appartenaient aux diverses minorités ethniques, notamment aux Hmong. 300 de leurs églises furent détruites ou confisquées, les institutions de formation pour pasteurs de Nha Trang, Ban Ma Thuot et Da Lat fermées, de nombreux pasteurs arrêtés ou internés. Pendant longtemps, les autorités s'opposèrent à toute tentative de fonder une nouvelle institution de formation pour les pasteurs et le personnel religieux. On observa malgré tout des initiatives visant, par le biais de cours de théologie par correspondance, à développer une forme provisoire de formation théologique.

Malgré ces entraves, le nombre de protestants n'a cessé de croître après la politique de réforme des années 80. Les chrétiens protestants, dont le nombre

est estimé aujourd'hui à quelque 800.000, se rencontrent principalement dans des maisons particulières utilisées comme lieu de culte, les « maisons-églises », dont il existe aujourd'hui environ 3.500.²⁴

1976 a été la dernière année où les protestants ont pu tenir une assemblée nationale. Ensuite, et jusqu'en 2001, aucune coopération coordonnée n'a plus été pratiquée au niveau international. Pendant longtemps, l'absence d'organisation nationale a rendu plus difficiles les efforts visant à une normalisation des relations avec les organes de l'Etat. Les efforts entrepris pour obtenir une reconnaissance de la part de l'Etat se sont trouvés entravés par le fait que les missionnaires protestants, qui obtenaient de nombreuses conversions parmi les minorités ethniques des régions montagnardes, étaient soupçonnés par le gouvernement de soutenir activement les mouvements d'autonomie de ces populations.²⁵ C'est dans ce contexte que, lors d'une réception de pasteurs protestants, à Hanoi, au moment de Noël de 2001, le doyen de l'Assemblée nationale, Nguyen Van An, mit en garde les représentants de l'Eglise protestante, les exhortant à se débarrasser des mauvais éléments, qui, détournant la religion protestante de son vrai but, s'en servent pour soutenir les mouvements autonomistes dans leurs paroisses. Il existe de nombreux rapports datés de 2001 et du début de 2002 qui relatent des troubles et conflits armés entre des membres de minorités ethniques et les autorités et forces militaires vietnamiennes. Très souvent, les autorités rendent les missionnaires protestants responsables de mouvements d'autonomie qui surviennent au sein des minorités ethniques. De nombreux pasteurs ont été arrêtés ou expulsés des provinces montagnardes. Des croyants protestants appartenant à ces minorités furent contraints par la force, voire par la torture, de renoncer à leur foi, et de revenir aux pratiques de leurs religions traditionnelles.

Malgré toutes ces réserves, le gouvernement a permis le déroulement, en février 2001, d'un congrès des protestants au Sud-Vietnam, auquel ont participé les représentants de plusieurs centaines de paroisses protestantes.

En avril 2001, la fondation de l'« *Eglise évangélique du Sud-Vietnam* » a été reconnue officiellement par le Bureau national des Affaires religieuses, les paroisses protestantes rattachées à cette Eglise obtenant ainsi le statut de communautés religieuses reconnues. Le gouvernement a également autorisé l'ouverture à Nha Trang d'un séminaire de théologie pour la formation des pasteurs.²⁶ Avec la fondation de l'« *Eglise évangélique du Vietnam* », proche du gouvernement, les chrétiens protestants se virent, certes, accorder la reconnaissance officielle en tant que communauté religieuse, mais en même temps, tous les protestants furent sommés d'adhérer à la nouvelle organisation, sous peine d'être considérés comme illégaux. Pour les « maisons-églises », dont le nombre est estimé à 3 000,

cela signifie qu'elles sont frappées aujourd'hui d'une double opprobre, car elles constituent des lieux de rencontre illégaux vis-à-vis non seulement de l'Etat, mais aussi de l'Eglise. Durant l'été 2002, on vit se multiplier les nouvelles d'attaques des autorités contre des « maisons-églises ». Quelques pasteurs furent incarcérés pour activité illégale de prédicateur. De plus, une rumeur insistante faisait état de manipulations de la part du parti communiste et du gouvernement lors de la composition du Comité de préparation et des élections des délégués pour la nouvelle organisation suprême. Dans le courant de 2001, un grand nombre de ces paroisses privées, auxquelles appartiendraient 50 % de tous les chrétiens protestants, ont été dissoutes violemment par les forces de sécurité et la police, les fidèles étant incarcérés pour un certain temps et souvent condamnés à des amendes.

La politique religieuse officielle du parti communiste et du gouvernement vietnamien

L'article 70 de la constitution vietnamienne du 15 avril 1992 décrit comme suit le droit à la liberté de religion : « *Tout citoyen a le droit à la liberté de croyance et de religion ; il est libre d'embrasser ou de ne pas embrasser une confession. Toutes les religions sont égales devant la loi. Les lieux réservés au culte de toutes les communautés religieuses et croyances sont protégés par la loi. Il est interdit de violer la liberté de croyance ou de religion ; personne ne doit profiter de la croyance ou de la religion pour agir contrairement à la loi et à la politique de l'Etat.* »²⁷

Cet article de la constitution fixe le cadre général à l'intérieur duquel la liberté de religion est officiellement reconnue et garantie au Vietnam. Mais, dans la pratique, cette liberté de religion garantie par la constitution est dictée et limitée par une multitude de réglementations et de restrictions imposées par le parti communiste, les bureaux de sécurité, la police et d'autres organes gouvernementaux. Dans ce contexte, les autorités se laissent moins guider par les principes définis dans la constitution que par une approche de la religion teintée de marxisme.

Le décret du gouvernement vietnamien sur les activités religieuses

Des principes théoriques importants pour la compréhension et la pratique de la liberté de la religion au Vietnam ont été définis par le *Décret 26* du 19 avril 1999, destiné à remplacer les réglementations du 30 septembre 1992 sur les activités religieuses.²⁸ Voici quelques-unes de ses principales dispositions : L'Etat vietnamien garantit à ses citoyens la liberté de croyance et de religion, et plus exacte-

ment la liberté de croire ou de ne pas croire (*article 1*). Toutes les activités religieuses doivent se conformer à la législation du Vietnam (*article 3*). Seules sont protégées par l'Etat les activités religieuses qui sont conformes à la loi (*article 4*). Toutes les activités, en particulier les pratiques superstitieuses, allant à l'encontre des intérêts de l'Etat et des citoyens sont interdites et seront sanctionnées (*article 5*). Les activités religieuses normales sont autorisées uniquement à l'intérieur des lieux de culte. Toute activité religieuse à l'extérieur des lieux de culte doit faire l'objet d'une autorisation officielle, délivrée soit par le gouvernement central, soit par les autorités provinciales. Les organisations religieuses allant à l'encontre des réglementations doivent être interdites (*article 7*). Les articles qui suivent précisent de manière détaillée quelles sont les autorités administratives respectivement habilitées à donner leur approbation aux activités religieuses soumises à une autorisation :

Relèvent de la compétence du *Gouvernement central* toutes les assemblées organisées à l'échelle nationale, la fondation d'établissements religieux de formation, tels que les séminaires ou les universités cléricales et le contrôle de ces établissements, notamment la sélection des professeurs et le contrôle des contenus pédagogiques. De même, le *Gouvernement central* se réserve le droit d'approuver la nomination et le sacre des cardinaux et des évêques. C'est également lui qui exerce le contrôle sur le soutien apporté à l'Eglise vietnamienne par des organisations caritatives étrangères.

La compétence des *Gouvernements provinciaux* s'étend aux assemblées et activités qui ont lieu à l'échelle régionale, comme par exemple les retraites annuelles des prêtres et des religieux, les travaux de restauration à effectuer sur les églises, l'autorisation de l'ordination des prêtres, la nomination et le transfert du personnel religieux.

Publiée en juillet 1999, la directive d'application détaillée du Décret 26 ne laisse subsister aucun doute quant à l'objectif des autorités : garantir qu'elles seraient informées de toute activité intervenant à l'intérieur de l'Eglise, afin de pouvoir, le cas échéant intervenir à tout moment et en tout lieu, et exercer ainsi leur contrôle.²⁸ D'une manière générale, toutes questions relatives aux religions sont du ressort du Bureau des Affaires religieuses, qui est lui-même un organe du « *Front patriotique* ». Ce bureau constitue à la fois l'organisation ombrelle et l'élément de liaison entre le parti communiste et les différents groupements sociaux, tels que les minorités ethniques, les Vietnamiens de l'étranger et toutes les communautés religieuses. Dans les amendements à la constitution de 1992, adoptés à la fin de l'année 2001, l'article 9, qui concerne le « *Front patriotique* », a été modifié. Il lui est accordé une plus grande place dans un éventuel processus de démocratisation, cas pour lequel l'influence du parti communiste est garan-

tie. De plus, le contrôle, déjà étendu, sur les religions a été encore renforcé, toutes les communautés religieuses devant obligatoirement adhérer à cette organisation pour être reconnues par l'Etat. Le dernier membre qui l'a intégrée, dans le courant de 2001, a été l'Eglise évangélique du Sud-Vietnam. À ce jour, les communautés religieuses ne se sont pas encore toutes pliées à cette exigence. C'est le cas notamment de l'« Eglise bouddhiste unifiée » et des nombreuses « maisons-églises » protestantes. Bien qu'étant membre, l'Eglise catholique a limité sa coopération à la conférence épiscopale.³⁰

Le contrôle de toutes les activités religieuses – au cœur de la politique religieuse

Au Vietnam, l'époque où la politique religieuse avait pour enjeu une annihilation des religions par des mesures de répression (condamnation à de longues peines d'emprisonnement, travaux forcés, voire torture) est révolue depuis plusieurs années. Ces pratiques ont fait place à des formes beaucoup plus discrètes de persécution politique et religieuse : intimidations par des perquisitions répétées, interrogatoires par les autorités, condamnation à des peines « administratives » d'emprisonnement, assignation à résidence ou relégation dans des régions rurales retirées. Bien que la politique religieuse du parti communiste vietnamien et du gouvernement se soit améliorée durant ces dernières années pour ce qui est de son application pratique, cette amélioration n'a toutefois été accompagnée d'aucun changement en matière de restrictions administratives ou de prescriptions légales.³¹ C'est ainsi que l'on continue à appliquer un paragraphe, ajouté au code pénal en 1997, qui consiste à sanctionner par des peines élevées toute tentative de « saper l'unité nationale » et de « semer la division entre les adeptes de religions et les personnes qui n'appartiennent à aucune religion. » Cela signifie que rien n'a changé dans le principe fondamental : empêcher à tout prix qu'une organisation quelconque – et notamment une religion – risque de remettre en question le pouvoir absolu du parti communiste dans le pays.

C'est pourquoi la meilleure manière de caractériser la situation actuelle en matière de liberté de religion est de dire que toutes les activités religieuses sont soumises au contrôle absolu de l'Etat. Cette surveillance s'exerce tout d'abord au niveau local, par la police, qui peut procéder à des arrestations, même sans mandat d'arrêt, dès que sont réunies plus de trois personnes ne possédant pas de permis de séjour local. Ce document est un instrument important du contrôle d'identité : il fait état non seulement de l'identité de son titulaire, mais aussi de sa religion et de sa fiabilité politique. Il doit être présenté pour de nombreuses formalités : embauche, inscription dans un établissement scolaire, ou soins

médicaux. Le permis de séjour est délivré par la police locale, qui a également le droit de le confisquer ou de le supprimer. Un autre document important est le « *curriculum vitae* » : il contient des informations sur des activités antérieures de son titulaire, ou sur ses actions au service de la révolution, ainsi que des annotations sur ses opinions politiques, avant et après la réunification. Avant l'ordination d'un futur prêtre, par exemple, c'est non seulement le curriculum vitae du candidat qui est examiné, mais aussi celui des membres de sa famille et de ses amis.

Le contrôle de la liberté de religion

Au Vietnam, une foule de choses qui devraient « normalement » faire partie de l'exercice normal de la religion ne sont possibles qu'après délivrance d'autorisations supplémentaires. À l'exemple de l'Eglise catholique, il est facile d'illustrer l'ampleur des contrôles circonstanciés, et l'étendue des autorisations à solliciter auprès des autorités. L'Etat revendique le droit d'être informé de toutes les activités religieuses, d'intervenir pour contrôler et corriger, et de punir, si nécessaire. L'une des pratiques de l'appareil gouvernemental consiste à faire écouter et enregistrer tous les sermons par les agents de la sûreté intérieure de l'Etat. Toute réunion de plus de sept personnes en dehors des services religieux autorisés doit être déclarée et approuvée. La réception ou la réparation des églises, ou la construction d'une nouvelle, doivent en tous les cas être approuvées par les autorités. Avant qu'un futur prêtre puisse commencer sa formation dans un séminaire, il doit être en possession d'une autorisation délivrée par les instances du parti et du gouvernement. Les autorisations d'inscription dans l'un des six séminaires du pays agréés par l'Etat sont délivrées seulement une fois tous les deux ans. Depuis des années, la conférence épiscopale vietnamienne s'efforce, mais en vain, d'obtenir l'agrément de l'Etat pour ouvrir deux autres séminaires à Thai Binh et à Xuan Loc, afin de délester ceux, surchargés, de Hanoi et de Hô Chi Minh-Ville. Le nombre de séminaristes autorisés à s'inscrire est fixé et limité arbitrairement par les autorités, sans être adapté aux besoins des diocèses. Un autre obstacle pour l'admission des candidats réside dans le fait que ceux-ci doivent obligatoirement être originaires de la région dans laquelle ils travailleront plus tard. Cela signifie, d'une part que, après l'ordination, l'évêque est, dès le départ, limité dans le choix de l'affectation du nouveau prêtre. Lors de l'admission des candidats, cela signifie d'autre part que leur chiffre, déjà limité, se trouve contingenté encore davantage par le gouvernement. Il arrive ainsi fréquemment que des candidats très qualifiés originaires d'une seule et même région ne puissent pas être pris, et que l'on soit contraint de recourir à des candidats possédant une moins bonne qualifica-

tion. Pour les régions qui n'ont déjà pas suffisamment de candidats, cela peut aussi se traduire par un nouvel accroissement de la pénurie de prêtres, les évêques étant privés de la possibilité de pourvoir régulièrement les postes vacants.

L'autorisation, pour un candidat, de s'inscrire dans un séminaire ne signifie pas automatiquement qu'il sera admis à l'ordination, pour laquelle l'autorisation ne lui sera souvent accordée qu'après une longue période d'attente, voire refusée. Les critères définis par les autorités pour juger de l'admission à l'ordination portent exclusivement sur la fiabilité politique du candidat. Ces critères sont inacceptables pour l'Eglise, qui revendique le droit de juger les candidats uniquement selon des critères de nature religieuse. Quiconque souhaite effectuer des études spécialisées à l'étranger doit se soumettre à un interrogatoire approfondi auprès de la police, où son dossier de candidature est examiné à la loupe, afin de détecter la moindre faille ou le moindre élément suspect. L'assemblée générale annuelle de la conférence épiscopale du Vietnam doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Bureau pour les Affaires religieuses, en présentant l'ordre du jour et la liste des participants. Avant le commencement de l'assemblée générale, le directeur du Bureau national des Affaires religieuses exprime sa critique à l'encontre du travail des évêques et définit, au nom du gouvernement, ses exigences pour la suite de leur travail.

Les évêques sont limités dans leur travail pastoral, car ils ne peuvent pas se déplacer librement : avant tout voyage pastoral, par exemple pour procéder à une confirmation, ils doivent se procurer une autorisation de la police. Pour les visites quinquennales « ad limina » à Rome, ils doivent, à chaque fois, déposer une demande d'autorisation auprès de la police. Une autre question fâcheuse est celle de la nomination et du sacre des évêques.³² Il existe encore dans le nord du Vietnam des diocèses qui n'ont plus d'évêques depuis de nombreuses années. Les nouvelles nominations ne sont possibles que moyennant d'après négociations avec les autorités de l'Etat. Bien que ne remettant pas fondamentalement en question le privilège papal de nommer les évêques, ces autorités se réservent un droit très étendu d'examiner et de rejeter les propositions. De plus, le gouvernement exige que tous les documents religieux soient réalisés dans une imprimerie agréée par le gouvernement, et ce pour la totalité des religions reconnues. Ce n'est qu'au terme de longues négociations que les évêques se sont vu accorder l'autorisation – assortie de conditions et de restrictions – de publier un bulletin interne d'informations. Concernant l'adhésion de la conférence épiscopale du Vietnam à la *Fédération des conférences épiscopales d'Asie* (FABC), toutes les demandes adressées jusqu'à présent au gouvernement pour obtenir l'autorisation de devenir membre ordinaire de cette institution ont été refusées.

Les dissensions entre le gouvernement et l'Eglise catholique

L'épiscopat catholique revendique la liberté de pratique religieuse

Le décret 26 du gouvernement vietnamien portant réglementation des activités religieuses a en partie fait l'objet de critiques virulentes de la part de différentes communautés religieuses du pays. En octobre 1999, lors de son assemblée annuelle, à Nha Trang, la conférence épiscopale catholique du Vietnam a également exprimé ses réserves.³³ A cette occasion, les évêques catholiques vietnamiens ont exhorté le gouvernement de leur pays à cesser de soumettre les communautés religieuses à un contrôle aussi étendu des autorités publiques. Concrètement, l'épiscopat a cité quatre points représentant, selon lui, des entraves à la liberté de religion :

1. Les milieux religieux du pays ne considèrent pas les dispositions du décret 26 comme une ouverture, mais comme une entrave à la liberté de religion.
2. Loin d'améliorer les conditions en place, bon nombre de dispositions font obstacle aux activités religieuses.
3. Le décret 26 instaure inutilement des obstacles qui tendent à empêcher les communautés religieuses de contribuer à la construction du pays au lieu de les y encourager.
4. Le décret 26 bride l'initiative individuelle et favorise un système dans lequel toutes les expressions de la vie religieuse sont régies par l'Etat. Si ce système accorde certes aux communautés religieuses le droit à la libre pratique de leur religion, l'Etat s'octroie de vastes fonctions de contrôle, qui reviennent de fait à supprimer la liberté de religion. Ces contrôles ne s'étendent certes pas aux messes quotidiennes ou dominicales habituelles, mais à toutes les activités dépassant le cadre du fonctionnement quotidien d'une paroisse. La question de la définition des activités religieuses « habituelles » ou « extraordinaires » au cas par cas constitue en permanence une pomme de discorde entre les autorités publiques en charge des affaires religieuses et les services religieux.

Les dissensions relatives au « Comité de l'Unité des Catholiques patriotiques »

Après la réunification du pays, en 1976, le gouvernement communiste avait essayé de mettre en place, également dans le sud du pays, un « Comité de l'Unité des Catholiques patriotiques », parfois aussi appelé « Comité pour la Solidarité des

Catholiques patriotiques vietnamiens », qui aurait pour vocation de servir d'interlocuteur officiel au gouvernement. En 1980, après de longues hésitations, l'archevêque de Saïgon de l'époque, Monseigneur Paul Nguyen Van Binh, avait accepté la création d'un comité de liaison chargé de préparer, avec le comité déjà en place dans le Vietnam du nord depuis 1955, l'édification d'un « Comité de l'Unité des Catholiques patriotiques ». C'est le 10 novembre 1983, à l'initiative du parti communiste, que fut créé le « Comité de l'Unité des Catholiques patriotiques »³⁴. A cette occasion, le premier ministre d'alors, Pham Van Dong, souligna que le « patriotisme » impliquait « aimer le socialisme » et que s'en abstenir signifiait « n'être ni un bon Vietnamien ni un bon catholique ». Les organisateurs du congrès fondateur se sont toujours référés à la lettre pastorale de la conférence épiscopale vietnamienne datant de l'an 1980, dans laquelle cette dernière déclarait que les catholiques du Vietnam étaient prêts, en patriotes, à œuvrer de toutes leurs forces à la reconstruction du pays. La régie du congrès fondateur a adroitement utilisé cette lettre pastorale à ses fins, en assimilant « *patriotisme* » avec « *soutien du socialisme* ». La résistance contre la mise en place de cette organisation catholique, proche du gouvernement, émanait essentiellement de l'épiscopat vietnamien. La plupart des évêques vietnamiens ont eu une attitude de rejet envers le comité de l'unité, même s'ils ont en même temps évité de condamner ouvertement l'adhésion de prêtres catholiques et de laïcs à cette organisation, et d'avoir ainsi maille à partir avec le parti. A l'exception de l'archevêque de Hue, Monseigneur Nguyen Kim Dien, qui a suspendu le père Vinh, un prêtre de son diocèse, pour avoir participé à l'assemblée fondatrice et, dans une virulente missive, a réfuté toute collaboration avec cet organe qu'il a qualifié d'inconciliable avec la foi catholique. Cette missive se diffusa dans tout le pays avec une rapidité fulgurante. Le parti riposta avec dureté envers Monseigneur Dien : assigné à résidence durant 120 jours, il fut soumis pendant cette période à des interrogatoires incisifs visant à le « rééduquer ». Ces mesures restèrent néanmoins sans grand succès, comme en atteste la lettre pastorale rédigée par l'archevêque à la suite de cela, et dans laquelle il résuma son expérience avec concision et clarté en citant la Bible : « Obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ! » (Acte des Apôtres 4,19).

La crise liée à la sanctification des martyres vietnamiens

L'Eglise vietnamienne se targue d'être une « Eglise des martyres ». Durant une période qui dura 261 ans, à savoir entre 1625 et 1886, 130 000 catholiques auraient été victimes des persécutions envers les chrétiens. Lorsque, le 19 juin 1988, à Rome, le Pape Jean-Paul II sanctifia les 117 martyres vietnamiens³⁵ qui, entre 1745

et 1862, avaient sacrifié leur vie en témoignage de leur foi, cela suscita une vive opposition de la part du parti communiste et du gouvernement vietnamien³⁶, qui y vit une calomnie des gouvernants d'alors. Dans sa position officielle, le gouvernement communiste affirma qu'il nourrissait naturellement des réserves à l'encontre des seigneurs féodaux de jadis, mais que du point de vue national, il considérait l'attitude des souverains féodaux de l'époque contre l'activité des missionnaires étrangers et de leurs complices vietnamiens comme tout à fait appropriée, justifiée et nécessaire. Le parti communiste critiqua en outre le fait que les nouveaux saints vietnamiens n'étaient pas seulement des hommes et des femmes véritablement saints, mais aussi des personnes qui avaient commis des actes criminels, tels que la trahison, envers leur patrie et avaient donc été exécutés à juste titre. Selon lui, la glorification des « *hommes de main des colonialistes* » consistant à les considérer comme « *saints* » constituait en réalité une offense à l'honneur de tout le peuple vietnamien. Le gouvernement interdit toute participation officielle d'évêques et de catholiques vietnamiens à la cérémonie de sanctification à Rome. Les dirigeants communistes craignaient que des Vietnamiens expatriés ne puissent utiliser les festivités liées à la sanctification pour mettre le gouvernement communiste au pilori.

Les querelles suscitées par la succession de Monseigneur Paul Nguyen Van Binh, archevêque de Hô Chi Minh-Ville

Après la disparition de l'archevêque de Hô Chi Minh-Ville (Saïgon), Paul Nguyen Van Binh, décédé le 1^{er} juillet 1995 à la suite d'une longue et grave maladie, une longue confrontation opposa le gouvernement vietnamien et le Vatican au sujet de sa succession. Vingt ans auparavant, peu avant la réunification, Rome avait déjà essayé par mesure de précaution de résoudre la question de la succession dans la métropole, en nommant Monseigneur François Xavier Nguyen Van Thuan, alors évêque de Nha Trang, « *coadjuteur avec droit de succession* » pour l'archevêché de Saïgon. Cette nomination s'était néanmoins heurtée à la résistance du nouveau gouvernement communiste, qui refusa de consentir à la nomination de Monseigneur Van Thuan ; comme il était le neveu de l'ancien président de l'Etat, Ngo Dinh Diem, cette nomination était considérée comme politiquement inacceptable. Dans un premier temps, Monseigneur Van Thuan fut assigné à résidence, puis arrêté ; ce n'est qu'en 1988, après 13 années d'emprisonnement, qu'il fut finalement libéré sous conditions.³⁷ A la suite de cela, comme solution transitoire, le Pape nomma en 1993 l'évêque de Phan Thiêt, Nicolas Huynh Van Nghi, administrateur apostolique de l'archevêché d'Hô Chi Minh. A nouveau, le gouvernement vietnamien refusa de donner son accord, et empêcha Monseigneur Nicolas Huynh Van Nghi

d'élire domicile à Hô Chi Minh-Ville et d'exercer ses fonctions en tant qu'administrateur apostolique. Les dirigeants communistes virent dans la nomination d'un administrateur apostolique pour l'archevêché d'Hô Chi Minh une tentative du Vatican visant à maintenir ouvert le pourvoi définitif du poste d'archevêque, de sorte à permettre même un retour de l'archevêque Monseigneur Thuan. Cette discordance ne fut réglée définitivement qu'en 1998, lorsque le négociateur du Vatican, M^{gr} Celestino Migliore, parvint à obtenir le consentement du gouvernement pour la nomination de l'évêque auxiliaire de My Tho, J.B. Pham Minh Man, aux fonctions d'archevêque de Hô Chi Minh. Le gouvernement permit également que Monseigneur Nicolas Huynh Van Nghi mène la cérémonie d'intronisation officielle et transfère au nouvel archevêque les pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Vatican et que le gouvernement n'avait jamais voulu reconnaître.

Les entraves au pèlerinage marial à destination du reliquaire national de La Vang

De même, l'organisation des festivités du deux centième anniversaire de l'apparition de « Notre Dame » à La Vang, dans la province de Quang Tri, qui fut célébré en août 1999 au plan national par l'Eglise catholique vietnamienne, suscita également un affrontement entre l'Etat et l'Eglise.³⁸ D'emblée, le gouvernement vietnamien refusa à l'envoyé spécial nommé par le Pape, le Cardinal José Sanchez, l'entrée dans le pays, de sorte que les festivités durent se dérouler sous la houlette de l'archevêque de Hanoi, le Cardinal Paul Joseph Pham Ding Tung. Les autorités imposèrent des contraintes strictes sur le nombre de pèlerins officiellement autorisés. Le gouvernement justifia ses mesures restrictives en alléguant que la sécurité des pèlerins serait en danger si des centaines de milliers de personnes participaient à la fête nationale de La Vang. Les festivités à proprement parler se déroulèrent finalement sans incidents majeurs. Au nombre de plusieurs centaines de milliers, les pèlerins, dont Radio Vatican déclara qu'il s'agissait du « plus grand rassemblement humain au Vietnam après la réunification du pays en 1976 », respectèrent la plus grande discipline, afin de ne pas inciter inutilement les pouvoirs publics à intervenir. Les forces de sécurité et la police se contentèrent essentiellement de filmer tous les participants.

Une politique religieuse entre réglementation et libertés occasionnelles

Lors de son assemblée générale à Hanoi du 15 au 22 septembre 2001, la conférence épiscopale vietnamienne avait élu pour président Monseigneur Paul

Nguyen Van Hoa, évêque de Nha Trang. Après un refus initial, le gouvernement finit, le 14 novembre, par accepter cette nomination. Pourtant, la nomination de Monseigneur Paul Nguyen Van Hoa pour reprendre la succession du cardinal Phaolo Giuse Pham Dinh Tung à la tête de l'archevêché de Hanoi, nomination prévue par le Vatican, avait jusqu'alors été rejetée par le gouvernement. Par ailleurs, en juillet 2002, l'évêque Monseigneur Hoa se vit refuser la participation à la réunion de la conférence épiscopale philippine à Tagaytay. Le fait qu'il s'agisse chaque fois de la même personne montre particulièrement clairement à quel point l'attitude du gouvernement manque de logique, offrant un jour sa confiance à quelqu'un et la lui refusant à une autre occasion.

En sa qualité de nouveau président de la conférence épiscopale vietnamienne, Monseigneur Paul Nguyen Van Hoa a saisi l'occasion d'une visite de courtoisie au premier ministre, Phan Van Khai, et aux autorités civiles du pays, fin décembre 2001, pour leur faire part de quelques desiderata des évêques vietnamiens.³⁹ En introduction de son discours, il a affirmé la volonté des catholiques vietnamiens de contribuer à l'édification sociale et économique du pays, et surtout à la lutte contre la pauvreté. Après quoi il a présenté une liste de revendications que l'épiscopat vietnamien avait déjà adressées à plusieurs reprises au gouvernement. Il s'agissait de demandes qui avaient été formulées par la conférence épiscopale à l'adresse du gouvernement pour la première fois en 1992, puis en 1997, mais auxquelles le gouvernement vietnamien n'avait pas daigné apporter une réponse.

Parmi ces recommandations, les évêques exigeaient d'obtenir le droit de se mouvoir librement dans leur diocèse, sans devoir impérativement se procurer auparavant l'autorisation de la police. Autres points : ils revendiquaient de pouvoir se réunir librement, que leurs contacts avec Rome et les visites « ad limina » ne soient pas chaque fois soumises à autorisation. Les évêques réclamaient également que l'admission pour les séminaires des prêtres soit possible chaque année, et non toutes les quelques années comme c'est le cas à présent, et que la limitation du nombre des séminaristes admis soit fixée en fonction des besoins des diocèses, et non pas imposée par le gouvernement. En outre, ils voulaient que les critères de l'admission à l'ordination soient exclusivement d'ordre religieux, et que seuls les services de l'Eglise soient habilités à en juger. Les critères appliqués actuellement par les autorités publiques, consistant à n'admettre les candidats à l'ordination qu'en fonction de leur fiabilité politique, sont inacceptables pour l'Eglise. Autre revendication, la conservation et la remise en état d'églises anciennes ainsi que la construction de nouvelles font partie des activités normales de la vie religieuse, et ne sauraient être soumises chaque fois à l'autorisation préalable des autorités. Enfin, les évêques entendent mettre en place

un service d'information interne et jouir de libertés plus grandes dans le domaine des publications.⁴⁰ Le dernier point évoqué par Monseigneur Hoa portait sur la résolution des nombreux problèmes non réglés concernant des terrains qui avaient été confisqués par le gouvernement dans les années 1975 à 1980 sous divers prétextes et dont l'Eglise exige la restitution. Au sujet de cette rencontre, le journal du parti, *Nhân Dân*, a seulement rapporté que l'Eglise catholique souhaitait apporter une contribution positive à la construction du pays, et a entièrement passé sous silence les revendications à l'attention du gouvernement.⁴¹

Les différends quant à la perception de l'actuelle liberté de religion

Depuis 27 ans, le Vietnam est réunifié. Durant l'année 2002, quelques catholiques ont émis l'opinion, en portant un regard sur le passé, que l'Eglise catholique vietnamienne avait gagné en maturité et en force interne durant l'époque de la domination communiste. Lors d'une messe, le 30 avril 2002, jour anniversaire de la prise de Saïgon par les troupes des viêts-congs, le prêtre de la paroisse de Hien Linh à Hô Chi Minh-Ville, Mathieu Le Minh Chau, a ainsi dressé un bilan largement positif. Selon lui, la prise du pouvoir par les communistes a donné la chance à l'Eglise catholique, malgré de nombreux désavantages et persécutions, de se concentrer sur ce qui est essentiel dans la foi, en se dégageant du fardeau organisationnel que représenteraient les écoles, hôpitaux et autres institutions religieuses. Il a encore ajouté que, même si des milliers de boat people ont alors quitté le pays, l'Eglise catholique a tout de même eu, au fil des années, de nombreuses possibilités de s'occuper des êtres humains. A ses dires, la rude période de la rééducation dans les camps de travail n'est bien souvent pas parvenue à briser les prêtres et les religieux, mais leur a au contraire donné un nouvel élan pour vivre leur vocation religieuse de façon plus conséquente et plus profonde. L'expérience d'un travail physique éprouvant, assorti de la faim et de la pauvreté, a certes été une dure école, mais elle s'est avérée utile et fructueuse pour élargir la mission de l'Eglise envers les pauvres à des opinions nouvelles. Grâce à cette expérience, leur foi a mûri, et le contact avec les cadres du parti communiste leur a offert la chance de percevoir la mentalité des non-croyants et athéistes. De leur côté, les représentants du parti et du gouvernement auraient, au fil des années, changé en partie leur opinion envers l'Eglise, les prêtres, les religieux et les croyants, car ils auraient reconnu que les catholiques remplissaient au Vietnam des fonctions utiles au sein de la société.⁴²

Une telle opinion est plutôt l'exception. La plupart des catholiques dressent un bilan assez négatif lorsqu'ils évaluent les répercussions de la politique reli-

gieuse du gouvernement communiste. Ils considèrent que la relation entre le parti, ou le gouvernement, et l'Eglise catholique est encore très perturbée. A leur sens, l'attitude du gouvernement et du parti envers l'Eglise catholique – de même manière que leur attitude envers les autres communautés religieuses – rappelle davantage, aujourd'hui encore, les agissements d'une puissance occupante, animée de la volonté de tout contrôler dans le pays ennemi et craignant sans cesse de perdre son pouvoir. En tout cas, il ne s'agit selon eux en aucun cas d'une relation entre des partenaires agissant sur la base d'une certaine égalité. Le parti et le gouvernement ont plutôt tendance, à leur avis, à traiter l'Eglise catholique et les autres communautés religieuses comme des forces ennemies, à qui ils n'octroient que de temps à autre le droit d'exercer certaines fonctions religieuses, soumises au cas par cas à l'autorisation du gouvernement. Le père rédemptoriste Chan Tin, connu pour ses points de vue critiques envers le régime, a ainsi affirmé que l'on n'avait certes plus assisté depuis longtemps maintenant à une persécution sanglante des religions, mais que la conduite du parti communiste et du gouvernement était dorénavant bien plus subtile. Dans une remarque acerbe, il a qualifié le « *Bureau des affaires religieuses* » de « *Bureau de destruction de la religion* ». Pour reprendre ses paroles, le gouvernement a élaboré un plan d'oppression et de strangulation rampante de la vie religieuse, qui opère de façon bien plus silencieuse, mais aussi beaucoup plus pernicieuse.⁴³

Quelques exemples de l'attitude à l'encontre d'individus ou d'institutions

A intervalles réguliers, les organisations internationales de défense des droits de l'homme publient des rapports sur les violations du droit à la liberté de religion commises par les autorités vietnamiennes. A cet égard, on évoque des cas anciens, comme celui des membres de la « *Congrégation de la Mère Co-Rédemptrice* »⁴⁴ (Congregation of the Mother Co-Redemptrix, CMC), qui furent arrêtés en 1987. Deux d'entre eux, le père Pham Ngoc Lien et le frère Nguyen Thien Phung, furent condamnés à 20 années d'emprisonnement pour avoir tenu des cours d'instruction religieuse non autorisés et diffusé des livres religieux.⁴⁵ Parmi les cas plus récents, on peut citer l'arrestation et la condamnation du père Thadäus Nguyen Van Ly, en mai 2001, pour infraction aux conditions liées à sa condamnation. Le 19.10.2001, il avait été condamné à une peine totale de 20 années d'emprisonnement et d'assignation à domicile, dans un procès qui s'est tenu à huis clos et sans avocat, à Hue.⁴⁶ Le père Ly avait déjà été en détention de 1977 à 1978 et entre 1983 et 1992. Après sa libération, il avait exercé son activité dans la paroisse de Thuy Bieu, dans le diocèse de Hue. Il a acquis une notoriété natio-

nale et même internationale pour avoir dénoncé à plusieurs reprises les carences de la politique religieuse. Pour ce faire, il utilisait ses contacts avec le « *Comité pour la liberté de religion au Vietnam* » (Committee for Religious Freedom in Vietnam), dont le siège est aux USA. Lors des inondations catastrophiques de 1999, il a recouru à des moyens financiers qui lui avaient été fournis par cette organisation. Ces contacts-là et les nombreuses autres relations que le frère Nguyen Van Ly possède à l'étranger sont considérés d'un œil méfiant par les autorités vietnamiennes. *Amnesty International*, qui s'est engagée à plusieurs reprises en sa faveur, voit en lui un « *prisonnier au nom de la liberté de conscience* » (*Prisoner of conscience*), qui défend ses convictions religieuses et politiques sans violence.⁴⁷

A la fin de l'année 2000, le monastère des bénédictins situé aux portes de la ville de Hue, *Thien An*, s'est retrouvé à la pointe de l'actualité à cause de dissensions avec les autorités publiques portant sur les droits fonciers. Dans ce monastère érigé par des bénédictins français dans les années 40 du siècle dernier vivent actuellement une centaine de moines vietnamiens de cette congrégation. Depuis avril 2000, l'édifice de la « *Paix céleste* » – telle est la signification du nom du monastère Thien An en vietnamien – est néanmoins assez dégradé.⁴⁸ Les autorités locales essaient de spolier le monastère d'une partie de ses terres, d'une superficie de 107 hectares, pour y construire un parc de loisirs. Le projet prévu sur ce site est une entreprise commerciale qui entend exploiter des saunas, mais aussi une maison close. Le 6 juin 2002, les pouvoirs publics ont officiellement avisé les bénédictins qu'ils ne jouissaient d'aucun droit de possession sur les fonds et tréfonds, étant donné qu'au Vietnam, de manière générale, « *tous fonds et tréfonds appartiennent au peuple et sont sous l'administration de l'Etat* », et étant précisé que l'Etat était habilité à octroyer des droits d'usufruit à certains particuliers ou institutions. Or, les autorités n'auraient jamais octroyé de quelconques droits de jouissance aux bénédictins. Dans leurs confrontations avec les autorités locales, les bénédictins de Hue obtiennent le soutien de leurs frères de foi vivant à l'étranger. C'est ainsi que, dans un article rédigé pour l'agence d'informations catholique le 13 juillet 2002, l'abbé primat Notker Wolf a protesté contre la menace pesant sur l'existence du monastère bénédictin de *Thien An*.

Les problèmes liés aux conversions chez les Montagnards

L'appellation de « *montagnards* » recouvre les minorités ethniques composées des quelque 50 communautés tribales différentes qui vivent essentiellement dans les régions montagneuses du Vietnam central et représentent au total 13% de la population vietnamienne. Les plus importantes de ces minorités ethniques, telles que les Tay, Thaïs, Hmong, Jarai, Muong, Nung, comptent respectivement

une population comprise entre 500 000 et un million. Durant le cours de l'histoire vietnamienne, ces sociétés tribales ont pu garder leur autonomie et une grande indépendance, à l'écart de la civilisation vietnamienne. Dans les années qui ont précédé 1975, des missionnaires étrangers avaient travaillé parmi ces communautés et obtenu des conversions.⁴⁹ Après la réunification, ces groupes, en marge de la société, faisaient partie des couches de la population qui ont pu se défendre, jusqu'à un certain degré, contre la stricte politique de contrôle du parti communiste. Grâce aux émissions religieuses de « *Radio Veritas* »⁵⁰ et de chaînes religieuses de Hongkong, certains d'entre eux étaient devenus chrétiens sans même avoir directement rencontré des prêtres ou des missionnaires. Entre 1990 et 1994, le nombre de baptisés parmi les montagnards qui ont opté pour l'Eglise catholique s'est élevé à 200 000. La majeure partie des conversions est le fruit du travail des catéchistes, qui ont pu gagner beaucoup de croyants grâce à la méthode du « *partage biblique* ». ⁵¹ Néanmoins, ce sont les missionnaires protestants qui ont eu le plus de succès auprès de la population montagnarde. En partie originaires du Laos, ceux-ci exercent leur activité dans les montagnes, et entretiennent d'étroits contacts avec les communautés évangéliques d'Amérique du Nord, qui leur apportent un important soutien financier, et même parfois un renfort humain. Le gouvernement est très préoccupé par les évolutions qui se produisent chez les montagnards. Jamais ces derniers n'ont pu être véritablement intégrés dans la fédération vietnamienne. Au cours de ces dernières années, les tensions se sont considérablement accentuées et plusieurs soulèvements armés contre le gouvernement ont eu lieu dans ces régions – surtout dans les provinces Dac Lac et Gia Lai.

La liberté de religion et les religions non chrétiennes au Vietnam

La situation des religions non chrétiennes au Vietnam

Au Vietnam, des philosophies comme le confucianisme, ou encore des religions comme le taoïsme et le bouddhisme ainsi que le christianisme ont exercé une grande influence. Toutefois, la religiosité populaire, qui se nourrit de pratiques religieuses chinoises et de superstitions et se rattache aux traditions des peuples et tribus montagnards, a, de manière générale, exercé une profonde influence sur l'image que les Vietnamiens se font du monde et de l'être humain. Un peu comme en Chine, une « *triade* » de trois religions (*tam giao*), composée du con-

fucianisme, du taoïsme et du bouddhisme, a marqué de son empreinte la pensée religieuse. Au Vietnam, le confucianisme, qui se définit plutôt à l'origine comme un système philosophico-éthique, a intégré de nombreux aspects religieux. Le taoïsme, qui, à l'origine, se présente également plutôt comme une philosophie ésotérique, s'est fondu avec la pensée bouddhiste pour donner naissance à différentes formes de religiosité populaire. Le point déterminant dans la religiosité populaire des Vietnamiens est une forte croyance dans les esprits, qui se trouvent dans la nature et partout, et influent sur le sort des hommes et des femmes. L'autre élément dominant est la vénération des ancêtres, ou culte ancestral si l'on veut adjoindre un caractère religieux aux pratiques vouées à la mémoire des ancêtres. Il s'agit d'une conception du monde, de la vie et de la mort, et de la destinée de l'être humain qui est fortement imprégnée de la pensée animiste. L'accent est mis sur l'identité culturelle et la tradition, ainsi que les attaches locales.

Le **bouddhisme** s'est implanté au Vietnam au II^e siècle après Jésus Christ. Il a été introduit par des moines chinois sous forme de bouddhisme mahayana. Dans le delta du Mékong, le bouddhisme theravâda, arrivé dans le pays à partir de l'Inde ou du Sri Lanka, est très répandu parmi les Khmer Krom qui vivent dans cette région. Actuellement, les Khmers vivant dans les provinces situées au sud de Hô Chi Minh-Ville (Saigon) sont bien au nombre d'un demi-million. Après des siècles de déclin, le bouddhisme a connu un nouvel essor au début du XX^e siècle. Quelques moines bouddhistes ont joué un rôle dans la résistance contre la domination coloniale française. A l'époque du président catholique Ngo Dinh Diem, dans les années 60 du siècle passé, des moines bouddhistes étaient en première ligne. En s'immolant par le feu, quelques moines ont contribué de façon décisive à renverser le régime de Diem. Après la réunification, en 1976, toute une série de moines bouddhistes, dont certains avaient été dans la résistance contre le système du Sud-Vietnam, ont été envoyés en rééducation dans des camps de travail.

Les activités des monastères bouddhistes furent soumises, comme celles de toutes les autres religions, à un contrôle strict. L'importance actuelle du bouddhisme au Vietnam est très difficile à chiffrer. Certaines estimations évaluent le nombre de bouddhistes à 60% de la population vietnamienne, tandis que d'autres ne parlent que de 15% de bouddhistes au Vietnam. Après la réunification de 1976, les communistes ont essayé d'organiser toutes les forces religieuses et sociales au sein du « *Front patriotique* ». Tous les groupes bouddhistes devaient également adhérer à cette association. Le but du parti et du gouvernement était de séparer les moines et les religieuses des laïcs en créant une organisation qui serait

responsable des rites et liturgies bouddhistes, mais n'exercerait aucune influence sur la société et n'interviendrait pas dans les questions relatives à la politique, à l'éducation et aux affaires sociales. Dans le cadre de la procédure d'admission de novices sur la voie menant aux ordres monastiques et religieux, le gouvernement a soumis l'admission à certains critères relevant du patriotisme et de l'engagement en faveur du socialisme. Il s'agissait de placer les bouddhistes, comme tous les groupes sociaux et religieux, sous le contrôle absolu du gouvernement en les regroupant dans une unique organisation nationale, l'« *Association bouddhiste du Vietnam* » (Buddhist Association of Vietnam).⁵² La question de l'adhésion à cette organisation a suscité une scission parmi les bouddhistes vietnamiens. Un groupe de moines et de religieuses qui représentent l'ancienne tradition du bouddhisme et se considèrent comme les vrais héritiers de cette tradition a constitué l'« *Eglise bouddhiste unifiée du Vietnam* » (Unified Buddhist Church of Vietnam). Ils ont refusé de se laisser intégrer de la sorte. A la suite de cela, la plupart de leurs moines se sont vus assignés à domicile dans les pagodes par les autorités, et empêchés de communiquer librement avec leurs fidèles. Le patriarche suprême de l'« *Eglise bouddhiste unifiée du Vietnam* », Thich Huyen Quang, a été expulsé de Hô Chi Minh-Ville en 1982, et banni dans la petite ville de Quang Ngai, où il vit désormais depuis 20 ans.⁵³ A titre d'exemple, le fait que l'« *Eglise bouddhiste unifiée du Vietnam* » engage ses propres mesures d'assistance lors de l'inondation catastrophique survenue dans le delta du Mékong durant l'année 2000 a suscité le courroux du gouvernement. Ce dernier a fait arrêter les moines qui y ont participé, les accusant d'avoir quitté le front de solidarité nationale et profité de leur action d'aide pour diffuser leur doctrine fractionniste.

Le confucianisme (*Nho Giao* ou *Khong Giao*) s'est arrogé une position de force durant le millénaire de la domination chinoise – de 111 av. J. C. à 928 ap. J. C.. Tout comme en Chine, l'administration était aux mains de fonctionnaires (mandarins) qui accédaient à leurs fonctions en étudiant les écrits confucianistes dans le cadre d'un système d'examens rigoureux. Durant l'opposition aux forces coloniales européennes, l'édifice culturel confucianiste s'avéra néanmoins peu progressiste, et se retrouva en discrédit auprès des intellectuels. Après la prise du pouvoir par les communistes, le confucianisme a longtemps été considéré comme une religion ou philosophie féodale, qui avait nui au pays des siècles durant. Selon les communistes, ce sont en effet les confucianistes qui ont renforcé l'influence des Chinois dans le pays. Lorsqu'il s'agit de définir les idées de Hô Chi Minh comme un système de pensée à part entière, aux côtés du marxisme-léninisme, on recourut également aux enseignements du confucianisme classique, pour étayer l'importance d'une vie morale vertueuse telle que Hô Chi Minh

l'avait appelée de ses vœux.⁵⁴ Dans sa définition du « travailleur idéal » - qui est tout de même une notion centrale de la pensée du marxisme -, Hô Chi Minh lui-même a repris des idées de Mencius, décrivant le travailleur idéal comme quelqu'un qui « *ne se laisse pas tenter par la richesse ou les honneurs, qui ne s'inquiète pas de la pauvreté et qui ne se laisse pas assujettir par le pouvoir ou la violence* ». Lors d'une tentative de réforme de l'économie et de la société (*doi moi*) entreprise dans les années 1980, les réformateurs se sont également référés à la pensée confucianiste, car on peut y trouver des éléments d'une définition de la communauté et de la discipline au travail qui auraient pu être utiles pour les réformes. Il s'agit ainsi de forger une idéologie propre au Vietnam en associant un mélange de marxisme-léninisme et de pensée confucianiste aux « *idées de Hô Chi Minh* ». Puisque l'ère de la « *fraternité socialiste* » avec l'ancienne URSS et l'Europe de l'est est révolue, on recherche à travers le confucianisme de nouvelles possibilités pour nouer des relations internationales avec les Etats asiatiques voisins qui sont également ancrés dans la tradition confucianiste.

Le **taoïsme** (*Lao Giao* ou *Dao Giao*) ne dispose pratiquement pas de formes structurales ou organisationnelles qui permettent de le considérer comme une communauté religieuse établie. Au Vietnam, il n'existe que peu de temples et prêtres taoïstes. En revanche, l'influence des idées taoïstes sur la piété populaire, la relation à la nature et la conscience d'une vie saine est nettement plus importante. Les représentations des éléments complémentaires du Yin et du Yang (*am* et *duong*) sont largement répandues et influent fortement sur le comportement des hommes envers leur corps, la nature et l'environnement. La vénération des ancêtres, ou le culte ancestral, qui forme la base de toute religiosité chez les Vietnamiens est très répandue. L'attitude négative des missionnaires chrétiens des XVII^e et XVIII^e siècles, qui, par obédience aux décisions des instances romaines centrales, interdirent aux Vietnamiens baptisés de faire perdurer cette forme d'amour filial, a barré bien des chemins à l'activité missionnaire chrétienne, jusqu'à nos jours. Même à l'époque de la domination communiste, la vénération des ancêtres n'a guère perdu sa signification. De même, on trouve encore, dans la plupart des foyers vietnamiens, un autel voué à la mémoire des défunts, on entretient les tombes et un descendant masculin est responsable du respect des rites à célébrer à certaines dates et fêtes.

Le **mouvement Cao Dai** est une secte d'origine vietnamienne fondée dans les années 20 du siècle dernier par Ngo Minh Chieu, qui formula les enseignements de sa religion syncrétiste à partir de ses expériences mystiques. En mettant en relation des idées religieuses et philosophiques issues des traditions orientale et

occidentale, il a fondé une religion qui rassemble ses fidèles pour célébrer des cérémonies liturgiques dans de somptueux temples chamarrés. Parmi leurs prophètes et chefs spirituels figurent notamment Jésus, Mohammed, Confucius, Sun Yat-Sen et Victor Hugo. Le nombre d'adeptes du mouvement Cao Dai est estimé à 2 millions environ. Après la réunification, en 1977, le Cao Dai s'est vu confisquer tous ses biens par le gouvernement, un nombre important de serviteurs du culte ont été arrêtés. L'organe de direction, le conseil de prêtrise, a été remplacé par un comité administratif institué par le gouvernement. Il en a résulté une scission du mouvement, car la majorité a rejeté l'organisation du mouvement Cao Dai qui avait été mise en place par l'Etat, jugeant qu'elle était incompatible avec la doctrine originelle, et a fondé un mouvement indépendant sans l'autorisation des pouvoirs publics.

Hoa Hao (*Phat Giao Hoa*) est une secte bouddhiste qui a été fondée en 1939 par Huynh Phu So. Actuellement, le nombre de ses adeptes est estimé à 1,5 millions environ. Des rites pratiqués pour soigner les malades y revêtent une grande signification. Cette secte se présente comme une forme simplifiée du bouddhisme qui a repris à son compte bon nombre d'éléments de la piété populaire. Pendant l'occupation japonaise, la secte a été équipée en armements par les Japonais et envoyée au combat contre les colonisateurs français. Le fondateur de la secte, Huynh Phu So, a été tué en 1947 lors de combats contre le Viet-minh. Sous le régime de Diem, la secte Hoa Hao a été opprimée et persécutée. Après la réunification du pays, en 1976, divers groupes de Hoa Hao ont à nouveau été persécutés par le gouvernement communiste parce qu'ils refusaient de se faire enregistrer. Tous les temples, écoles, hôpitaux et autres établissements des Hoa Hao ont été interdits. Il a fallu attendre mai 1999 pour que Hoa Hao soit officiellement reconnue par les autorités vietnamiennes. Toutefois, le comité directeur institué à cette occasion est rejeté par la plupart des adeptes de Hoa Hao, qui, sous cette forme, le jugent incompatible avec la tradition de Hoa Hao et estiment que des membres du parti devraient également siéger au sein de ce comité. Fin 1999, de vives confrontations ont de nouveau opposé les adeptes de Hoa Hao et la police, qui a procédé à plusieurs arrestations. En mars 2001, Le Quang Liem, le président de Hoa Hao, alors âgé de 82 ans, s'est vu assigné à domicile pour une durée de 2 ans pour avoir « *utilisé abusivement la religion pour se livrer à de la propagande contre l'Etat* » – tel était le motif officiel. A la suite de ces événements, une adepte de Hoa Hao s'est suicidée par le feu pour protester contre la suppression de la liberté de religion.

Les musulmans constituent une petite minorité, qui représente approximativement 0,5% de la population et se trouve surtout parmi les Khmers et Cham.

Aujourd'hui, ce sont quelque 5 000 musulmans qui vivent à Hô Chi Minh-Ville ; ils disposent de plus d'une dizaine de mosquées, dont la Grande Mosquée du centre-ville. Les musulmans vietnamiens du peuple des Cham ont forgé leur propre forme de l'islam, qui diffère dans une grande mesure de la conception de l'islam orthodoxe. Après la réunification du Vietnam, l'« *Association musulmane* » (Muslim Association) a tout d'abord été interdite jusqu'en 1992, avant d'être à nouveau reconnue officiellement par l'Etat comme représentation légitime des musulmans. Pour l'essentiel, les musulmans sont libres de mener leur vie religieuse, de faire leurs prières quotidiennes et de respecter le ramadan. Chaque année, 30 à 40 musulmans sont autorisés à se rendre à la Mecque pour satisfaire au devoir du hadj.

Liberté de religion et dialogue interreligieux au Vietnam

Au Vietnam, la coopération interreligieuse ne repose sur aucune tradition. Au contraire, c'est plutôt la confrontation qui fut déterminante dans l'histoire, surtout entre les chrétiens et les bouddhistes à l'époque de la dépendance coloniale, ainsi que dans le Sud-Vietnam sous le président catholique Ngo Dinh Diem. Il est par conséquent rare que soit menée une intervention commune en faveur des droits des religions face au pouvoir de l'Etat.⁵⁵ En septembre 1999, quatre personnalités éminentes de différentes communautés religieuses ont exhorté au respect de la liberté de religion dans une lettre commune adressée au gouvernement de l'Etat. Il s'agissait du vice-président de l'Eglise bouddhiste unifiée, Thich Quang Do, ainsi que, du côté catholique, de Stephan Nguyen Chan Tin, père rédemptoriste connu pour ses critiques du régime, de Tran Quang Chau pour la religion Cao Dai et de Le Quang Liem, le président des bouddhistes Hoa Hao, non reconnu par l'Etat vietnamien. Le gouvernement se montre réservé, si ce n'est hostile, à toute forme de coopération entre les religions, car il considère qu'une influence croissante des religions sur la société vietnamienne mettrait en danger son propre monopole du pouvoir et représenterait donc une menace. C'est pourquoi il est défavorable à tous les efforts entrepris par les communautés religieuses pour lancer une action dans le secteur social ou médical, dans la lutte contre les excès de la mutation économique accélérée, contre les drogues, contre le sida et dans d'autres domaines sociaux difficiles. Un autre événement a également fait grand bruit : la prière commune qui a été organisée par les moines bouddhistes Thich Thien Hanh et Chan Tri dans la pagode de Tu Hieu en mai 2001 et à laquelle ont participé le célèbre dissident et prêtre catholique Thadäus Nguyen Van Ly et Le Quang Liem, de Hoa Hao. Le gouvernement a considéré cette manifestation comme une tentative dangereuse et illégitime de fon-

der une organisation interreligieuse indépendante du gouvernement.⁵⁶ Dans leur lettre pastorale de septembre 2001, les évêques catholiques ont souligné l'intérêt du dialogue interreligieux et appelé les croyants à engager un « dialogue de la vie » avec les membres des autres religions.⁵⁷

Le nouveau rôle des religions dans la société vietnamienne

La reconnaissance de la contribution sociale des religions

Au sein du parti communiste vietnamien se sont amorcées diverses démarches visant à redéfinir le rôle des religions dans la société. Dans une déclaration émanant du Septième Congrès du Parti, en 1993, il est par exemple stipulé : « La plupart des êtres humains éprouvent un besoin spirituel de religion et de foi. Ce besoin perdurera longtemps encore. Par ailleurs, les enseignements des religions comportent toute une série d'aspects qui peuvent s'avérer particulièrement utiles pour l'édification d'une nouvelle société. » Il y a également de plus en plus de déclarations publiques qui, passant en revue l'histoire du Vietnam, évoquent les religions de façon positive.⁵⁸ De même, la grande encyclopédie de 1993 rend hommage à l'action de certains missionnaires catholiques. Il est ainsi souligné qu'Alexandre de Rhodes S.J., qui publia en 1651 son « *Dictionarium Annamiticum, Lusitanum et Latinum* », a apporté une précieuse contribution à l'apparition d'une langue écrite vietnamienne. En février 2000, le Comité de Solidarité Catholique a organisé à Hô Chi Minh-Ville un symposium à l'occasion duquel un hommage a été rendu à la contribution de l'évêque Monseigneur de Behaine (+1799) : alors qu'il était vicaire apostolique de Cochinchine (1772-1773), il rédigea un dictionnaire vietnamien-latin, « *Vocabularium Anamitico-Latinum* », qui a fait avancer l'évolution de la langue vietnamienne (quoc ngu).

Début 1998, un recueil sur des questions relatives à la religion et à la politique religieuse, paru dans une publication mi-officielle sur la politique et les questions sociales sous la direction du professeur Pham Xuan Nam, a fait parler de lui. Cet ouvrage traite du rôle des religions dans le Vietnam d'aujourd'hui et livre une réflexion sur les ajustements à apporter dans la politique religieuse menée par l'Etat. S'il s'en tient pour l'essentiel aux thèses de la critique marxiste des religions, il reconnaît toutefois que l'influence des religions demeure relativement importante au Vietnam et que, à certains égards, notamment parmi les peuples montagnards des Hmong, elle est même encore en pleine progression. Il est en outre

souligné dans cet ouvrage que la pratique de la vénération des ancêtres reste étonnamment répandue dans les familles. A en croire les statistiques, elle a encore cours auprès de plus de 80% de la population. Les auteurs enjoignent au gouvernement et au parti de ne pas se laisser inciter à prendre des mesures répressives par l'attitude anticommuniste largement répandue parmi les communautés religieuses. Il importe, selon eux, de distinguer les « *activités religieuses* » des « *pratiques magiques* ». Ils soulignent à ce titre que les religions, contrairement à la magie, jouent en principe un rôle important dans la société. Il importe donc de gagner les fidèles des différentes religions comme partenaires pour l'édification d'une société socialiste. Au Vietnam, on a assisté de manière générale, ces dernières années, à une nette progression des activités religieuses. Il y a notamment une recrudescence particulièrement forte de la religiosité populaire et de sa kyrielle de coutumes et de rituels, dont beaucoup tournent autour du culte ancestral.

C'est avec des sentiments plus que mitigés que le parti communiste vietnamien considère ce renouveau de la vie religieuse dans le pays. Tout le travail idéologique accompli pendant de longues années pour diffuser les idées d'un athéisme éclairé à l'appui de la critique marxiste des religions a visiblement échoué.⁵⁹ Les nombreux temples, églises et pagodes qui ont tout d'abord été soit détruits, soit affectés à d'autres usages, sont en cours de reconstruction ou de rénovation.⁶⁰ L'administration en charge des questions religieuses et le parti sont sur le qui-vive, car cette renaissance des pratiques religieuses ne se limite pas aux communautés religieuses officiellement reconnues, mais se caractérise également par l'apparition de nouveaux cultes et de pratiques superstitieuses⁶¹ qui ne sont guère contrôlables et recèlent un danger potentiel. Des guérisseurs miraculeux et autres individus dotés de dons spirituels particuliers, réels ou simulés, suscitent un vif engouement auprès de la population. Apparemment, certains de ces nouveaux cultes semblent être plus aptes que les religions établies à apporter des réponses aux besoins des Vietnamiens. D'un côté, les dirigeants communistes au pouvoir peuvent avancer cet argument pour prouver que la liberté de religion existe au Vietnam. En même temps, ce phénomène constitue néanmoins un enjeu idéologique pour le parti, car il montre clairement que, pour bon nombre de Vietnamiens, les idées du socialisme-marxisme ne suffisent pas à combler leur besoin de recherche de sens dans la vie. En quête de réponses plus satisfaisantes pour affronter leurs soucis et leurs peines au quotidien, ils se détournent, déçus, de l'idéologie communiste pour se tourner vers de nouvelles offres pseudo-religieuses ou superstitieuses. Durant une réunion du Bureau National des Affaires religieuses, l'adjoint du premier ministre, Ngyuen Tan Dung, a ainsi déclaré en mars 1998 que le respect des enseignements religieux pourrait entraîner un recul des maux nationaux. Il a même ajouté qu'il fallait bien reconnaître que les hommes et les femmes attachés à la religion

avaient apporté une contribution essentielle à la stabilité du pays, et continuaient de le faire. Tous reproches injustifiés à l'encontre des croyants ne feraient, à ses dires, qu'agrandir le clivage entre le gouvernement et le peuple. Dans le cadre des cérémonies régulièrement organisées pour remettre des distinctions à des citoyens en hommage aux services qu'ils ont rendus à la société, il est de plus en plus fréquent que de telles distinctions aillent à des membres d'une communauté religieuse. C'est ainsi qu'en août 2001, la municipalité de Hô Chi Minh-Ville a remis en public une distinction à plusieurs catholiques, une religieuse catholique qui avait fondé un grand foyer pour les orphelins et handicapés, un enseignant, une sage-femme, une ophtalmologue et un médecin, dont les contributions en faveur de la société ont été qualifiées d'exemplaires.

L'Eglise catholique et sa mission sociale

Comme dans tous les Etats socialistes, le gouvernement communiste du Vietnam s'arroge également le monopole dans les secteurs de l'éducation, de la santé publique et de l'assistance sociale. Les communautés religieuses et les Eglises se voient ainsi confinées dans un domaine des activités strictement religieuses à l'échelle interne de leur organisation. Dans les années 90, cette attitude de rejet rigoureux du gouvernement vietnamien a évolué. Il a alors commencé à tolérer une activité limitée d'organisations religieuses dans les domaines de la santé publique et de l'éducation lorsque l'offre publique était insuffisante. Les religieuses catholiques ont ainsi été autorisées à s'engager pour soigner la lèpre, maladie très répandue surtout parmi les montagnards, et à construire des centres de soins spécialisés.⁶² De même, dans le domaine de l'éducation et de la formation des catégories défavorisées de la société vietnamienne, l'Eglise catholique a érigé et administre des jardins d'enfants et des établissements de formation continue extrascolaire, qui sont tout au moins tolérés par le gouvernement.⁶³ Le centre social du diocèse de Bui Chu, dans le nord du Vietnam, prend en charge des enfants qui ont été abandonnés par leurs parents à cause d'un handicap ou d'une maladie. Le nombre de ces enfants a fortement progressé au cours de ces dernières années. A Nha Trang, un centre de médecine traditionnelle a fêté son 20^e anniversaire en mai 2002. Ce centre médical est dirigé par la « *Communauté de la Parole divine* » (SVD), qui compte actuellement au Vietnam 15 prêtres, 59 religieux, 10 novices et 74 aspirants. Il regroupe une équipe de plus de 12 médecins et phytothérapeutes, qui perçoivent tous une rémunération aussi basse. Une grande partie des patients, qui vivent dans le besoin, sont soignés gratuitement. Le centre vit de ses faibles recettes, et est tributaire des dons.⁶⁴ Dans le domaine de l'éducation, seules les religieuses peuvent proposer des établissements pour les enfants en bas âge. Par ailleurs, les prêtres

et religieux ne sont pas autorisés à enseigner dans des écoles. Il existe quelques écoles privées dans lesquelles des catholiques laïcs peuvent exercer leur activité. Dans le secteur de l'assistance médicale, des religieuses catholiques travaillent comme infirmières auprès des malades du sida. Elles gèrent par exemple un hospice pour les patients atteints du sida au stade final de la maladie.

Les représentants des religions au sein de l'Assemblée nationale

La politique du « Front Uni » vise en partie à impliquer autant que possible toutes les catégories sociales dans la responsabilité du développement du pays. C'est pourquoi des candidats issus des communautés religieuses sont toujours également présentés aux élections législatives, et certains d'entre eux même élus. Aux élections qui se sont déroulées le 18 mai pour la constitution de la 11^e Assemblée nationale, où la participation électorale a atteint 99,73% des électeurs, six représentants des religions ont été élus parmi les 498 membres de l'assemblée ; il s'agissait de 3 moines bouddhistes, d'un représentant de la religion Hoa Hao et de deux prêtres catholiques.⁶⁵ L'Assemblée nationale précédente, élue en 1997, comptait encore huit représentants religieux, quatre moines bouddhistes et quatre prêtres catholiques. Les deux prêtres catholiques élus dans l'actuelle Assemblée nationale jouissaient du soutien de leur évêque pour leur candidature ; habituellement, le droit canonique interdit en effet aux prêtres de revêtir une fonction politique. Dans le cas du Vietnam, l'épiscopat a néanmoins considéré que les conditions de la clause dérogatoire étaient remplies, c'est-à-dire qu'il était dans l'intérêt de l'Eglise locale que des prêtres soient membres d'un organe national en tant que représentants élus.⁶⁶ Pour les 498 sièges de l'Assemblée nationale, 762 candidats s'étaient présentés, de sorte que, dans la plupart des cas, il y avait effectivement un choix possible entre plusieurs candidats. La part des femmes, qui représentaient un tiers des candidats, était exceptionnellement élevée, ce qui est imputable à une nouvelle disposition de la loi électorale. De même, la part des candidats n'appartenant pas au parti communiste, qui s'est chiffrée à 127 candidats (soit 16,7%), était également très élevée. 53 d'entre eux ont d'ailleurs effectivement obtenu un mandat. Conformément aux attentes, le parti communiste vietnamien a été, avec 89,4% des candidats élus, le groupe le plus fort, et a défendu sa position de puissance politique finalement incontestée. Il y avait certes 69 candidats indépendants, mais seuls 13 d'entre eux ont été admis à se présenter aux élections. Pour le choix des candidats indépendants, c'est le « *Front Patriotique* », c. à d. l'organe réunissant des représentants de tous les groupes sociaux, ethniques et religieux, qui joue le rôle décisif⁶⁷.

La liberté de presse et la liberté de religion du point de vue des communistes vietnamiens

La presse est entièrement entre les mains du parti communiste, qui détient tous les postes de direction au sein des rédactions. Il règne une censure impitoyable, et les journalistes obtiennent des consignes strictes sur ce qu'ils doivent écrire et de quelle manière. L'ancien secrétaire général du parti communiste a formulé un jour en ces termes sa conception de la liberté de presse telle qu'elle doit avoir cours au Vietnam : « *Au Vietnam, la liberté de presse doit servir les intérêts de tout le peuple, tout le pays et le nouveau système politique.* » Dans cette optique, Do Muoi a avancé l'argument que les droits collectifs priment toujours sur les droits individuels. A plusieurs reprises, le Vietnam a certes connu des périodes de liberté quelque peu plus grande pour la presse et les journalistes, mais en principe, le parti maintient un contrôle absolu. Cela a pour conséquence que le journal du parti, *Nha Dan*, publie certes tous les communiqués du parti et du gouvernement, mais, du fait de son faible prix, il est davantage considéré par les lecteurs comme « matière première » que comme source d'information.⁶⁸

Depuis quelques années, le « *Comité de l'Unité des Catholiques patriotiques* » édité à Hô Chi Minh-Ville le magazine « *Catholicisme et nation* » (Cônqiao và Dân Tộc). Pendant longtemps, celui-ci était controversé au sein de l'Eglise catholique pour être proche du gouvernement. Entre-temps, il a si bien su améliorer son profil qu'il s'est vu décerner une médaille d'or par l'*Union Catholique Internationale de Presse* (UCIP), en 2001, « *pour son rôle exemplaire dans la défense de la liberté d'information* ». ⁶⁹ Cet hebdomadaire, publié dans un format A4, compte 32 pages, quelques photos, des caricatures, des communiqués sur l'Eglise locale, mais aussi sur l'Eglise dans le monde. Un certain nombre de prêtres participent à l'élaboration de ce magazine, dont le N° 1363 a paru début juillet 2002 à un tirage de 13.000 exemplaires. L'évêque de Long Xuyên, Monseigneur Gioan Baotixia Bui Tuan, y rédige par exemple une chronique dans laquelle il livre son interprétation des textes bibliques de la semaine. Il existe encore quelques autres journaux catholiques. A Hanoi paraît encore le journal hebdomadaire « *Catholiques vietnamiens* » (Nguoi Cong Giao Viet Nam), également édité par le « *Comité des Catholiques patriotiques* ».

Le contrôle étatique des naissances et les religions

Qualifiée par euphémisme de mesure visant à garantir le maintien des « familles peu nombreuses et heureuses », la politique de natalité restrictive menée par le gouvernement, qui préconise officiellement une famille à deux enfants, a eu pour conséquence de faire chuter le taux de natalité, qui était encore en 1989 de 3,8

par femme en âge de procréer, à 2,3 en 2001. Ce recul des naissances est à mettre au compte d'une politique rigoureuse d'avortement de 30% de toutes les grossesses, chiffre qui fait du Vietnam le pays ayant le taux d'avortements le plus élevé du monde.⁷⁰ En moyenne, on recense au Vietnam 2,5 avortements par femme ; ces interventions, qui sont effectuées dans des cliniques publiques, ne coûtent que 5 US \$ et sont réalisées avec un minimum de contraintes administratives. Lorsqu'elles accouchent à l'hôpital, les femmes ne sont pas stérilisées seulement après le second accouchement, mais dès le premier. Les infractions au contrôle des naissances sont soumises à différentes sanctions, telles que des amendes, des déclassements dans la carrière professionnelle, ou encore, chez les cadres, l'exclusion du parti communiste. Cette politique de contrôle des naissances ne touche toutefois que les villes dans toute sa dureté. En milieu rural, le contrôle est plus difficile à effectuer, et les naissances multiples sont donc beaucoup plus fréquentes. Naturellement, le contrôle étatique des naissances préconise également d'autres formes de contraception. Néanmoins, il manque de préservatifs, de pilules anticonceptionnelles et souvent d'une information appropriée. Le contrôle étatique des naissances n'a en vue que les couples mariés, et reste aveugle aux relations sexuelles pré-nuptiales et extraconjugales. Sur le plan démographique, le Vietnam a connu une évolution qui a fait passer la population de 52 millions d'habitants en 1979 à 64,5 millions en 1989 et 79,5 millions en 1999. Le Vietnam se place ainsi en 2^e position au sein des Etats de l'ANSEA, derrière l'Indonésie qui recense 210 millions d'habitants.

L'Eglise est opposée à cette politique restrictive, mais n'a aucune possibilité – ou plutôt n'entreprend même pas – d'émettre des déclarations publiques en conséquence. En revanche, dans le cadre des relations pastorales directes, elle s'efforce de mettre en lumière sa position contradictoire. Dans ce contexte, il apparaît clairement que l'Eglise, même si elle le souhaitait, n'a pas directement accès aux journaux, à la radio ou à la télévision. Toute la presse et l'information sont sous l'emprise du parti et de l'Etat. Les autres communautés religieuses, surtout les bouddhistes, qui considèrent le respect de la vie comme une valeur primordiale, n'ont pas non plus la possibilité de s'exprimer publiquement contre la politique familiale menée par le gouvernement.

La défense du gouvernement face aux reproches de violation de la liberté de religion

En octobre 1998, Abdelfattah Amor était en visite officielle au Vietnam en sa qualité de « rapporteur spécial sur l'intolérance religieuse » délégué par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. Pendant longtemps, le gou-

vernement vietnamien s'était refusé à autoriser la visite de cette délégation, demandée par l'ONU depuis 1995. Même si les possibilités de contacts accordées à ces délégués ont été fortement restreintes, le rapport publié à la fin de leurs travaux comportait de nombreux détails relatifs à des violations du droit humain à la liberté de religion.⁷¹ Le gouvernement vietnamien a accusé la délégation de l'ONU d'ingérence injustifiée dans les « affaires intérieures du pays ». La critique internationale face à la politique religieuse du Vietnam n'a pas cessé non plus de se faire entendre dans les années qui ont suivi. En juillet 2002, le « *Comité vietnamien pour la défense des droits de l'homme* » (Vietnamese Committee for Defence of Human Rights) a ainsi publié à Genève un document sur la situation des droits de l'homme au Vietnam. Ce rapport constate que le Vietnam commet des violations de la liberté de religion, car des chrétiens protestants issus des minorités ethniques sont persécutés, des moines de l'Eglise bouddhiste unifiée sont incarcérés, l'Eglise Hoa Hao et l'Eglise catholique sont soumises à de nombreuses représailles.

La porte-parole du ministère des affaires étrangères, Phan Thúy Thanh, a protesté de façon virulente contre ces reproches, qu'elle a rejetés comme absolument infondés. A ses dires, personne n'est maintenu en détention au Vietnam à cause de ses idées politiques ou religieuses. Elle a affirmé également que le pays avait signé la plupart des conventions internationales de défense des droits de l'homme, et en garantissait l'application. A titre d'exemple de la liberté d'expression, elle a cité la participation de 99,73% des électeurs lors des dernières élections de l'Assemblée nationale. A ce sujet, il ne semble pas lui venir à l'idée qu'une telle participation électorale permet plutôt de conclure qu'une pression massive est exercée sur la population, et non qu'elle reflète une situation idéale où la participation politique s'étend pour ainsi dire à toute la population. En ce qui concerne la liberté de presse, le gouvernement parle d'une parfaite liberté de presse. La restriction se dissimule dans une remarque additionnelle précisant que, naturellement, les reportages et autres actes qui pourraient s'avérer nuisibles pour l'unité de l'Etat, ou qui diffusent des idées incompatibles avec la culture et le mode de vie du pays sont interdits. Cette description englobe tous les articles qui « diffament » des institutions étatiques, des décisions du gouvernement et des individus ; cela étant, la définition de ce qu'est une « diffamation » revient aux autorités publiques. Concrètement, cela signifie que la presse tout comme les communautés religieuses et autres groupements sociaux ne sont autorisés à émettre aucune critique envers l'Etat, le parti et le travail des pouvoirs publics ainsi que des responsables politiques.⁷²

Les dirigeants religieux et le gouvernement : un témoignage commun de la liberté de religion au Vietnam ?

En mai 2002, deux délégations vietnamiennes se sont visiblement rendues aux Etats-Unis dans le but de corriger, sur une scène internationale, l'image que l'étranger se fait de la situation des droits de l'homme au Vietnam, image que le gouvernement vietnamien juge déformée. Pour la première fois depuis la réunification du pays, un groupe interreligieux de représentants des différentes religions du Vietnam a été autorisé à accepter une invitation lancée par les milieux religieux et les défenseurs des droits de l'homme aux Etats-Unis. Ce groupe se composait de moines bouddhistes, de représentants de Hoa Hao, d'un pasteur protestant et du père dominicain Joseph Dinh Chau Tran, seul représentant catholique.⁷³ Si ces représentants des communautés religieuses sélectionnés avec soin ont effectivement rencontré aux Etats-Unis des représentants d'organisations de défense des droits de l'homme, des Eglises et d'autres groupements, ils s'en sont néanmoins strictement tenus, dans leur exposé de la vie religieuse au Vietnam, aux consignes que leur avait visiblement données le gouvernement. Le représentant de l'Eglise catholique de cette délégation, le père dominicain Dinh Chau Tran, s'est vu reprocher par le père rédemptoriste Cha Tin, d'avoir été trop complaisant envers le parti dans sa description de la vie de l'Eglise catholique. Ce dernier a jugé trompeur que Dinh Chau Tran évoque dans un contexte positif le fait qu'il y ait au Vietnam des ordinations de prêtres et des sacrements d'évêques, que le nombre de catholiques ait augmenté et que les paroisses connaissent une vie religieuse animée, sans mentionner les nombreuses restrictions de la vie religieuse imposées par le parti communiste et le gouvernement. Le père rédemptoriste a précisé que les signes positifs sur la vie de l'Eglise catholique au Vietnam n'apportaient en aucun cas la preuve de la bienveillance du gouvernement envers les religions, mais au contraire des témoignages héroïques de la résistance contre les tentatives du gouvernement visant à contrôler la vie religieuse dans ses moindres détails, à l'entraver et l'anéantir dès que possible.⁷⁴ Avant le départ de la délégation pour son voyage aux Etats-Unis, Le Quang Vinh, directeur du « Bureau National des Affaires religieuses » s'est exprimé, dans une édition du journal du parti, « Nha Dan », en date du 28 mai 2002, sur la situation de la liberté de religion au Vietnam. Il a alors réaffirmé que la liberté de religion était garantie par la constitution vietnamienne et que les allégations émanant de l'étranger selon lesquelles il y aurait des violations de ce droit fondamental étaient fausses et infondées. En même temps, il a toutefois clairement affirmé que le gouvernement prendrait des mesures contre toutes les activités susceptibles de mettre en danger la sécurité de l'Etat sous le couvert de la religion.

Au même moment que le groupe des représentants religieux, une autre délégation officielle du gouvernement vietnamien se trouvait également en

visite dans le pays pour neuf jours sur « invitation de l'ambassade du Vietnam aux USA ». Cette délégation était menée par le directeur du Bureau National des Affaires religieuses, Le Quang Vinh, et d'autres représentants du gouvernement. Lors de rencontres aux Etats-Unis, Le Quang Vinh s'est défendu contre les reproches formulés sur l'oppression de l'Eglise catholique, en alléguant que, durant les 80 années de domination coloniale française, il y avait eu tout juste 4 prêtres locaux qui avaient été sacrés évêques. En revanche, de 1945 à 1975, ce sont à ses dires non moins de 33 prêtres locaux qui ont été sacrés évêques, et même 42 depuis la réunification, entre 1975 et 2000. Il a ajouté que le Vietnam compte actuellement 2.410 prêtres, dont 1.142 ont été ordonnés avant 1975 et les 1 268 restants après cette date. Il a cité des chiffres similaires sur l'augmentation des dignitaires chez les bouddhistes, qui ont également enregistré une progression du nombre de religieuses, de moines et de lieux d'instruction. Durant la seule période allant de 1993 à 2001, le nombre de religieuses et de moines serait passé de 26.269 à 33.066.⁷⁵

Réflexion finale

La présente étude s'est efforcée de dresser un tableau des conditions historiques et des évolutions qui jouent un rôle dans le contexte de la liberté de religion dans la République socialiste du Vietnam. Dans cette perspective, il est apparu que le rapport du parti communiste et du gouvernement vietnamiens aux religions du pays est déterminé par une tendance excessive à soumettre tous les domaines de la vie religieuse à un contrôle absolu. L'intérêt dominant de cette politique religieuse vise à garantir la situation actuelle du pouvoir dans le pays, qui se caractérise par l'entière domination politique et idéologique du parti communiste. Il s'agit de confiner toutes les autres forces sociales, y compris les religions, dans un rôle favorisant le statu quo, et de les maintenir exclues de toute participation active à la vie sociale et politique. Néanmoins, les transformations opérées par le gouvernement vietnamien dans le secteur économique ainsi que l'ouverture du pays en matière de politique extérieure, marquée par son adhésion à la communauté des Etats de l'ANASE et à d'autres alliances internationales, devront forcément se traduire également par des changements dans la situation politique intérieure et, finalement, par l'abandon du monopole du pouvoir détenu par le parti communiste.

Les communautés religieuses du pays se sont, dans une large mesure, adaptées au système en place actuellement, et craignent la confrontation directe. Pour reprendre les mots d'un responsable religieux catholique, elles poursuivent une politique qui se caractérise par trois attitudes plutôt passives, « patience, prudence et persévérance ». En raison des expériences négatives faites par le passé, les responsables religieux sont réticents aux vives protestations et confrontations avec le parti et l'Etat. Ils préfèrent miser sur une amélioration lente et progressive de leur situation actuelle. Toutefois, les réactions des autorités vietnamiennes aux rapports critiques présentés à l'étranger sur les violations des droits de l'homme montrent que les dirigeants entendent ces voix et en tiennent compte. Il existe donc des possibilités permettant de faire comprendre aux dirigeants vietnamiens qu'une coopération au sein de la communauté internationale ne sera possible à terme que si les droits de l'homme, et notamment la liberté de religion, sont respectés. A cet égard, l'intervention de responsables politiques, de journalistes et d'experts économiques en faveur du respect des droits de l'homme au Vietnam jouera peut-être un rôle plus décisif encore que les contributions, certes nécessaires et utiles, des organisations de défense des droits de l'homme et de représentants des communautés religieuses.

Bibliographie

Duiker, William J., *Vietnam, Revolution in Transition*
Boulder – San Francisco – Oxford? 1995.

Elliott, Duong Van Mai, *The Sacred Willow, Four Generations in the Life of a Vietnamese Family*
New York 1999.

Gheddo, P., *Katholiken und Buddhisten in Vietnam*
München 1970.

Giesenfeld, G., *Land der Reisfelder: Vietnam, Laos, Kampuchea; Geschichte und Gegenwart*
Köln 1988.

Karnow, Stanley, *Vietnam, A History*
New York 1997.

Lamb, David, *Vietnam Now*,
New York 2002.

Mais, J., *Religion et Communisme au Vietnam, A Propos de Deux Textes Théoriques*
Échange France-Asie, Dossier No 3/86.

Kotte, Heinz/Siebert, Rüdiger, *Vietnam, Die neue Zeit auf 100 Uhren*
Göttingen 1997.

Mais, Jean, *Religion et Communisme au Vietnam, A Propos de Deux Textes Théoriques*
Échange France-Asie, Dossier No 3/1986.

Templer, Robert, *Shadows in the Wind, A View of Modern Vietnam*
London 1999.

Tuan, Pham Van, *Katholische Kirche und Sozialismus in Vietnam*
Frankfurt 1989 (unveröffentlichte Diplomarbeit).

La Persécution des Chrétiens Protestants au Vietnam, in: *EDA*, Dossier et Documents No. 5/2000
Mai 2000, S. 19-26.

Education et Formation Professionnelle Au Vietnam, in: *EDA*, Dossier et Documents No. 4/2000
Avril 2000, S. 1-19.

Actes de la Réunion Annuelle de la Conférence Episcopale du Vietnam, in: *EDA*, Dossier et Documents
No. 1/2000, Janvier 2000, S. 29-32.

Une Enquête sur la Situation Religieuse au Vietnam, in: *EDA*, Dossier et Documents No. 6/1999
Juin 1999. U.S. Department of State, *Vietnam, Country Reports on Human Rights Practices – 2001*
Released by the Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor
March 4, 2002. (<http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2001/eap/8384.htm>)

Notes

- 1 Der Fischer Weltalmanach 2002, Francfort 2001, 857-858; M. Florence/R. Storey (eds.) Travel Handbuch Vietnam, Berlin 2001 p. 144-150.
- 2 Bureau général des statistiques nationales du Vietnam, cité d'après : Lâm Thanh Liêm, Vietnam : Mutation Progressive de la Société Vietnamienne: Repères Démographiques et Economiques, Eglise d'Asie, Dossier et Document N° 8/2001, Supplément N° 339, p. 2.
- 3 Selon les statistiques de la Conférence épiscopale vietnamienne de septembre 2001, le nombre de catholiques dans les 25 diocèses du pays s'élève à 4 944 084, pour une population de 76 716 203 habitants, ce qui représente 6,44% de la population. Cf. Statistiques de L'Eglise catholique au Vietnam, in : Eglises d'Asie n° 343, 16 décembre 2001, Document Annexe n°2, p. 31.
- 4 Cet article se retrouve également dans la nouvelle constitution de 1992. Lors des amendements apportés à la constitution en 2001, cet article a été conservé, sans aucune modification. Cf. Eglises d'Asie n° 345, 16 janvier 2002, p. 22 sq.
- 5 Lors d'une enquête effectuée par la revue „Jeunesse“ (Tuôi Trẻ) du parti communiste, on a demandé à des adolescents quelles personnes ils prendraient comme modèle, le premier ministre Phan Van Khai a été crédité tout juste de 3,2 % des voix, tandis qu'aucun des autres dirigeants communistes n'était même nommé. Les journalistes à l'origine de cette enquête ont été immédiatement limogés. Cf. : Trois journalistes de l'organe de presse le plus lu au Vietnam sanctionnés pour crime de lèse-majesté. Eglises d'Asie n° 350, 1er avril 2002, p. 23.
- 6 Cf. Vietnam – Victorious but Poor, in : V. Mallet, The Trouble with Tigers, The Rise and Fall of South-East Asia, Londres 1999, p. 243-248.
- 7 Cf. G. Evers, Wie weit geht der Wandel?, Vietnam zwischen Aufbruch und Stagnation, in : Herder Korrespondenz 48 (1994), p. 369-374.
- 8 Cf. G. Evers, Bei Hồ Chi Minhs Nachlassverwaltern, Zur Diskrepanz zwischen Verfassung und Alltag in Vietnam, in : Katholische Missionen 118 (1998), p. 137-142.
- 9 Cf. Herder Korrespondenz 8 (1953), p. 402.
- 10 Cf. P. Gheddo, Katholiken und Buddhisten in Vietnam, Munich 1970, p. 44.
- 11 Cf. Herder Korrespondenz 10 (1955), p. 172.
- 12 Cf. P. Gheddo, op. cit. p. 78.
- 13 Cf. Herder Korrespondenz 20 (1965), p. 186 sq.
- 14 Cf. Die Katholischen Missionen 94 (1975), p. 58-61.
- 15 P. Gheddo décrit ainsi les relations entre les catholiques et le premier ministre Ngo Dinh Diem : « Les catholiques l'ont célébré unanimement comme sauveur de la patrie, et se sont mis totalement à son service. » Cf. P. Gheddo, op. cit. p. 132.
- 16 Cf. Jean Mais, Religion et Communisme au Vietnam, à propos de deux textes théoriques, Echange France-Asie, Dossier n° 3/86, mars 1986.
- 17 Dans la littérature, on parle de l'« Eglise bouddhiste unifiée » en anglais « Unified Buddhist Church ». Il serait sans doute plus juste d'utiliser la désignation « Union des Pagodes bouddhistes », les bouddhistes n'utilisant normalement pas le terme « Eglises ». C'est le nom qu'utilise par exemple R. Siebert, in : H.Kotte/R. Siebert, op. cit. p. 224.
- 18 La première visite « ad limina » après la réunification du pays a eu lieu en 1980, puis en 1985, 1990, 1996 et de nouveau en 2002. Le nombre des évêques autorisés à y participer différait toutefois fortement d'une fois à l'autre. Cf. Eglises d'Asie, n° 346, 1er février 2002, p. 20-24.
- 19 La raison invoquée était que seul le « Sud-Vietnam » était officiellement membre de la Fédération. En revanche, 6 évêques participèrent en qualité « d'invités » à la 7e Assemblée générale de la FABC à Bangkok en janvier 2000.
- 20 Cf. Vietnam: Bischofsversammlung als Aushängeschild, in : Katholische Missionen 99 (1980), p. 147 - 148.
- 21 Cf. Jean Mais, Church-State Relations in Vietnam, in : Pro Mundi Vita, Asia-Australia Dossiers n°. 35, Bruxelles 1985/4.
- 22 Cf. Echange France Asie, Dossier n°. 72, février 1982.
- 23 La Persécution des Chrétiens Protestants au Vietnam, Dossier et Documents N° 5/2000, Eglises d'Asie n° 309, 16 mai 2000, p. 19-26.
- 24 Il existe d'autres estimations, selon lesquelles, à la fin de 2001, le nombre de chrétiens protestants dans l'ensemble du Vietnam serait de 1,2 millions, dont 200 000 appartenant à l'Eglise évangélique du Sud-Vietnam, 10 000 à l'Eglise évangélique du Nord-Vietnam, 450 000 aux « maisons-églises » du Sud, 40 000 aux « maisons-églises » du Nord, et 500 000 aux minorités ethniques dans le Sud et le Nord du Vietnam.
- 25 Cf. La Tension reste vive dans les communautés protestantes des Hauts Plateaux du Centre Vietnam, in: Eglises d'Asie, n° 344, 1er janvier 2002, p. 18 sq.
- 26 Cf. Vietnam Evangelical Church to Open Seminary To Serve Growing Membership, UCA-News October 3, 2001.
- 27 Cf. Amnesty International, juillet 2001, p. 8, AI Index : ASA 41/005/200.
- 28 Cf. Vietnam Government Decree on Religious Activities, in : Asia Focus, June 18, 1999, p. 8.
- 29 Cf. Directive orientant l'application d'un certain nombre d'articles du décret gouvernemental n° 26/1999/ND-CP du 14 avril 1999, in : Eglises d'Asie, n° 291, 16 juillet 1999.
- 30 Les amendements apportés à la Constitution de 1992 reflètent les transformations de la société civile vietnamienne au cours de ces dernières années, in: Eglises d'Asie N° 345, 16 janvier 2002, p. 22 et suivante.
- 31 Cf. Une Nouvelle Approche de la Religion dans le Parti Communiste Vietnamien, in : Eglises d'Asie, n° 171, février 1994.
- 32 Les consultations annuelles, qui ont lieu depuis quelques années entre les autorités religieuses du Vietnam et une délégation du Vatican, ont chaque fois pour thème le pourvoi d'évêchés vacants. L'une des pratiques de la politique religieuse consiste manifestement à n'accorder l'autorisation que pour quelques sacres d'évêques, de sorte que les évêchés restent vacants. En août 2001, Hoang Van Tiem a néanmoins pu être sacré évêque du diocèse de Bui Chu, dans le nord du Vietnam.
- 33 Cf. G. Evers, Immer noch kontrolliert, Katholiken und Kommunisten in Vietnam, in: Herder Korrespondenz 54 (2000), p. 526-532.
- 34 Cf. W. Hunger, Kirchenkampf in Vietnam, Die Rolle des „Unionskomitees Patriotischer Katholiken“, in: Katholische Missionen 104 (1985), p. 162-166.
- 35 Sur les 117 martyres, 96 étaient des Vietnamiens, 11 des dominicains espagnols et 10 des prêtres de la mission parisienne.
- 36 Vietnam: Heiligsprechung mit Hindernissen, in: Katholische Missionen 107 (1988), p. 149-160.
- 37 Cf. W. Hunger, Vietnam, in: Katholische Missionen 108 (1989), 98-101. En 1994, il est parti pour Rome, où il a d'abord été vice-président, puis à partir de 2001, président du « Conseil Pontifical Justice et Paix ». En février 2001, il a été nommé cardinal par Jean-Paul II. Le 16 septembre, le cardinal Thuan est décédé à Rome.
- 38 D'après la tradition, Marie est apparue, pendant la persécution chrétienne de 1798, à un groupe de catholiques pendant la prière dans les montagnes retirées de la région de La Vang près de Quangtri. La cathédrale érigée à cet endroit a été fortement endommagée pendant la guerre du Vietnam. Ce n'est que le 15 août 1981, que, sous la direction de l'archevêque de Hue, un groupe de 10 000 pèlerins a pu faire pour la première fois le traditionnel pèlerinage et célébrer la messe sur les ruines. Cf. W. Hunger, Vietnam, in: Katholische Missionen 103 (1984), p. 201-205.
- 39 Bishops Call on Prime Minister, Reiterate Pending Petitions, in: UCA-News, January 4, 2002; La Conférence des Evêques Catholiques expose au Premier Ministre Phan Van Khai un certain nombre de souhaits, Eglise d'Asie, N° 346, 1er février 2002, p. 30-31.
- 40 Le gouvernement n'a jusqu'à présent autorisé la conférence épiscopale vietnamienne qu'à éditer un bulletin d'information bimestriel de 50 pages, avec un tirage de 100 exemplaires. En même temps, il a fallu suspendre la publication du bulletin paru jusqu'alors, Hiệp Thông (Communium), qui était édité sans autorisation depuis 1995. Cf. Vietnam Bishops' Information Bulletin Relaunching With Government Approval, UCA-News, February 5, 2002; Eglises d'Asie, N° 346, 1er février 2002, p. 23.
- 41 Cf. Le nouveau président de la Conférence Episcopale rencontre le Premier ministre et lui expose la liste de revendications de l'Eglise catholique dans le pays, in: Eglises d'Asie, N° 345, 16 janvier 2002, p. 21-22.
- 42 Church Has Matured Under Communist Rule, Some Catholics Say, UCA-News, May 10, 2002.
- 43 Cf. Considération du P. Chàn Tin au sujet de la mission de désintoxication menée par des dignitaires religieux Vietnamiens aux Etats-Unis, Eglise d'Asie, N° 356, 1er juillet 2002, p. 22 et suivante.
- 44 La Congrégation de la Mère Co-Rédemptrice a été fondée en 1953 par le prêtre catholique Père Tran Dinh Thu dans le diocèse de Bui Chu. Cette communauté s'est toujours caractérisée par une orientation vivement anti-communiste. En 1988, le bâtiment central de la communauté à Hô Chi Minh-Ville a été réquisitionné par la police ; des prêtres et des laïcs ont été arrêtés. Le frère Thu a été condamné à vingt ans de détention, et bénéficié d'une libération anticipée au bout de cinq ans, en 1993.
- 45 Cf. W. Hunger, Vietnam, in: Katholische Missionen 107 (1988)62-65, p.62.
- 46 Catholic Priest Arrested After Allegedly Causing „Social Unrest“, UCA-News May 19, 2001; Cf. Amnesty International Deutschland, Länderkurzinfo: Vietnam, 01.06.2001, p. 7; Menschenrechte in Vietnam 2001, Internationale Gesellschaft für Menschenrechte.
- 47 Amnesty International, Socialist Republic of Vietnam: Fr. Thadeus Nguyen Van Ly – Prisoner of Conscience, AI Index: ASA 41/005/2001.
- 48 Le monastère bénédictin de Thiên An accentue sa résistance à la tentative de spoliation de son domaine menée par les services gouvernementaux, in: Eglises d'Asie, N° 347, 16 février, 16. Cf. également: Plainte du monastère bénédictin de Thiên An aux autorités de l'Etat Vietnamien, ebd. p. 27-30.
- 49 Cf. J. Dournes, Gott liebt die Heiden, Christliche Mission auf dem Plateau von Vietnam, Freiburg 1968.
- 50 La station de radio catholique « Radio Veritas » est un établissement de la « Fédération des Conférences Episcopales d'Asie » (FABC) qui diffuse tous les jours en vietnamien pour le Vietnam, ainsi que pour les montagnards dans leurs langues tribales, comme p. ex. la langue des Hmong. Cf. Catholics maintain faith through Radio Veritas, UCA-News April 19, 2002.
- 51 Cf. W. Hunger, in: Katholische Missionen 116 (1996), p. 97-100.
- 52 Selon un annuaire publié en mai 2001, l'Association bouddhiste du Vietnam se compose de 45 sections. Celles-ci regroupent 31 845 moines et religieuses, qui vivent dans 14 043 pagodes. Cf. UCA-News, 31 mai 2001.
- 53 Dans des requêtes adressées au gouvernement et des déclarations publiques, Thich Huyen Quang, patriarche de l'Eglise bouddhiste unifiée, a exposé sans équivoque son point de vue, selon lequel le bouddhisme, qui fait partie intégrante de l'héritage national du Vietnam, devait participer à l'édification de la société. Par conséquent, les bouddhistes n'acceptent pas le fait que les communistes se soient arrogé le droit, ancré dans la constitution, à la domination politique et idéologique du pays. Cf. Dossier des Vietnam Committee on Human Rights, Religious Intolerance in Vietnam: Repression against the Unified Buddhist Church of Vietnam, Genevilliers 1995, p. 16.-22.
- 54 Cf. R. Templer, Shadows and Wind, A View of Modern Vietnam, Londres 1999, 283-308.
- 55 Cf. K. Dietrich, Verletzung der Religionsfreiheit in Vietnam, in: Stimmen der Zeit 126 (2001), p. 615-629.
- 56 Un peu plus tard dans le courant de ce même mois de mai 2001, la participation à cette manifestation constituait l'un des chefs d'accusation de la procédure engagée par la police contre le frère Van Ly. Parmi les autres chefs d'accusation figurait la transmission de documents relatifs aux violations de la liberté de religion à la Commission américaine sur la liberté religieuse internationale (US Commission on International Religious Freedom (CIRF)).
- 57 « Dans notre pays, étant donné que la majeure partie de la population a une croyance ou une religion, nous avons besoin d'un dialogue pour nous comprendre, nous respecter et nous aimer mutuellement, ainsi que nous aider les uns et les autres à améliorer la vie de tous. Ce dialogue doit avoir sa place dans la vie quotidienne, parmi les catholiques vivant dans le même quartier, et se manifester dans la communication, les affaires, le commerce et le partage de la nourriture et des vêtements. Les religions doivent constituer la base permettant aux individus de se rapprocher les uns des autres. En outre, des rencontres amicales entre les dirigeants à chaque niveau devraient avoir un impact sur les fidèles des différentes religions, favoriser la compréhension et le respect, et contribuer à améliorer la collaboration au service du bien-être de nos compatriotes. » Cf. Vietnam Bishops' Pastoral for 2001, N° 13, in: UCA-News, October 6, 2001.
- 58 Cf. Dossiers et Documents, Supplément Eglises d'Asie, N° 171, 1994.

- 59 Cf. G. Evers, Das Verhältnis von Staat und Kirche in einigen Ländern Asiens: Die Religionspolitik in der Volksrepublik China und Vietnam im Vergleich mit der von Taiwan, Singapur und Südkorea, in: R.Malek/W.Prawdzik (Hrsg.), Zwischen Autonomie und Anlehnung, Nettetal 1989, p. 55-73.
- 60 Party Alerted To Spread of Cults, Superstitious Practices, UCA-News, May 11, 2001.
- 61 Le parti communiste a repris à son compte la distinction effectuée par la RP de Chine entre les « activités religieuses légitimes » des grandes religions officiellement reconnues et les « pratiques superstitieuses » répandues dans la religiosité populaire. Le mot vietnamien signifiant « superstition » – mi tin – est une transcription directe du mot chinois – mi xin – et n'a été introduit dans le vocabulaire de la langue vietnamienne qu'après 1949.
- 62 Le 24 novembre 1995, le premier ministre de l'époque, Vo Van Kiet, s'est ainsi rendu dans un hôpital pour lépreux de Qui Hoa, près de Quyn Hon, qui est dirigé par des religieuses, et exprimé à ces dernières sa reconnaissance pour leur travail. Cf. Caritas ja, Mission nein, in: Katholische Missionen 116 (1996), p. 113.
- 63 Selon les déclarations faites par le directeur du Bureau des religions, Vu Quang, en réponse à une question de la conférence épiscopale vietnamienne, cette autorisation restreinte n'est valable que tant qu'il s'agit d'établissements initiés par « le peuple », qui ne concurrencent pas les écoles publiques.
- 64 Cf. UCA-News, May 10, 2002.
- 65 Cf. W. M. Prohl, Parlamentswahl in Vietnam, Neunundneunzig Komma Sieben Prozent, in: Konrad-Adenauer-Stiftung, Auslandsinformationen 7 (2002), p. 14-22; New National Assembly Opens With Elected Religious Representatives, UCA-News, July 24, 2002.
- 66 Cf. New National Assembly Opens with Elected Religious Representatives, in: UCA-News, July 24, 2002.
- 67 Cf. Werner M. Prohl, Parlamentswahl in Vietnam, Neunundneunzig Komma Sieben Prozent, in: KAS/Auslandsinformationen, 7(2002), p. 14-22.
- 68 Une anecdote le montre clairement : lors d'un match de football, le soleil était très fort. Le vendeur des journaux Nhan Dan vantait son produit en ces termes : « Le soleil tape ? Finis les maux de tête ! Achetez le journal ! ».
- 69 Readers See Catholic Newspaper As Forum To Express Opinion, Build Church, UCA-News, July 25, 2002.
- 70 Cf. Lâm Thanh Liêm, Vietnam : Mutation Progressive de la Société Vietnamienne : Repères Démographiques et Économiques, Eglise D'Asie, Dossier et Document N° 8/2001, Supplément N° 339, p. 3-4.
- 71 Cf. Civil and Political Rights, Including the Question of Religious Intolerance, Report submitted by Mr.Abdelfattah Amor, Special Rapporteur, in accordance with Commission on Human Rights resolution 1998/18, on his visit to Vietnam, 29 December 1998. (<http://www.state.gov/www/global>).
- 72 Cf. Vietnam News, The National English Language Daily du 10 juillet 2002, p. 4.
- 73 Le voyage d'une délégation interreligieuse aux Etats-Unis a donné lieu à une controverse, Eglises d'Asie, N° 356, 1er juillet 2002.
- 74 Considérations du P. Chan Tin au sujet de la mission de désintoxication menée par des dignitaires religieux Vietnamiens aux Etats-Unis, in: Eglises d'Asie, N° 356, 1er juillet 2002, p. 22-23.
- 75 Freedom of Religion Respected Nationwide, Vietnamese Official Says, UCA-News, June 13, 2002.